



Rapport sur la discussion en ligne concernant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles – lacunes, défis et orientations stratégiques en matière de prévention, services et réponses multisectoriels

ONU FEMMES

Préparé par Jo Baker pour ONU Femmes

Contenu

1. Buts, objectifs et méthodologie

2. Contexte

3. Participation

4. Résumé de la discussion sur la prévention

4.1 Mesures et approches

4.1.1 *Influencer les lois et les politiques gouvernementales*

4.1.2 *Sensibilisation et mobilisation*

4.1.3 *Éducation et médias*

4.1.4 *Faire participer les groupes et les réseaux*

4.1.5 *Autonomisation et plaidoyer*

4.1.6 *Réformer les institutions et les pratiques organisationnelles*

4.2 Secteurs et acteurs impliqués dans la prévention primaire

4.3 Leadership et coordination de l'État

4.4 Activités de formation ou de renforcement des capacités

4.5 Recherche, suivi et évaluation des mesures de prévention

4.6 Orientations stratégiques et pratiques prometteuses

4.7 Principales conclusions : lacunes et défis restants

5. Résumé de la discussion sur les services multisectoriels

5.1 Cadres politiques et juridiques des services

5.2 Services disponibles

5.2.1 *Soins, appui et autonomisation*

5.2.2 *Protection et justice*

5.3 Accès et première entrée

5.4 Protocoles, systèmes ou réseaux pour l'intégration et la coordination

5.5 Données sur la disponibilité des services et l'accès à ceux-ci

5.6 Accès pour les femmes et les filles victimes de formes multiples de discrimination

5.7 Services à l'intention des filles et des enfants

5.8 Méthodes de sensibilisation

5.9 Approches nouvelles ou prometteuses

5.10 Principales conclusions : lacunes et défis restants

Annexe I – Enquête en ligne à l'intention des praticiens : questions utilisées pour la discussion

1. Buts, objectifs et méthodologie

En mars 2013, lors de la [57^{ème} Commission de la condition de la femme](#) (CSW), les États membres se rencontreront pour discuter des sujets de préoccupation des femmes et des filles, et travailleront sur des approches visant à régler ces questions. Le thème prioritaire choisi pour cette session sera l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, en mettant un accent particulier sur deux domaines principaux : la **prévention** – en finir avec la violence avant même qu'elle ne se produise –¹ et les **services et réponses multisectoriels** à l'intention des victimes et des rescapées.

Afin que les parties prenantes puissent participer à sa préparation, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) a lancé et modéré une discussion en ligne de deux semaines, du 23 juillet au 7 août 2012, sur les lacunes et défis essentiels rencontrés dans ces deux domaines-clés ainsi que sur les réponses prometteuses apportées sur le terrain. Cette discussion a été assortie de consultations régionales et d'une enquête rédigée en trois langues. Celle-ci a principalement été diffusée dans les organisations de la société civile (OSC), chez les décideurs politiques et chez les experts et chercheurs en matière de violence sexiste.

La discussion en ligne a visé à fournir un forum de discussion entre les différentes parties prenantes ; à identifier les mesures prises et les bonnes pratiques provenant de diverses parties du monde et de milieux aux ressources différentes dans les principaux domaines prioritaires ; et à identifier toute question et pratique émergentes devant être prises en compte.

Ce rapport, également disponible en anglais et en espagnol, consiste en un résumé de ces discussions, consultations et enquêtes. Il sera examiné dans le cadre de l'élaboration de deux rapports, qui seront soumis aux États membres de la CSW par le Secrétaire général des Nations Unies, en vue de contribuer à leurs discussions. Il ne s'agit toutefois pas d'un exercice de cartographie, et il est important de noter que les points de vue exprimés dans le présent rapport sont ceux des personnes interrogées, et que les informations données n'ont pas été vérifiées. Il vise plutôt à refléter nombre des préoccupations et priorités-clés des praticiens travaillant dans ce domaine sur le terrain.

2. Contexte

Le 29 février 2012, un pré-groupe d'experts sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles s'est réuni lors de la CSW 56 afin de discuter des questions à examiner pour préparer le thème prioritaire de la Commission en 2013. Les présentations faites par les panélistes se sont focalisées sur les services offerts aux victimes et rescapées de la violence et sur la prévention.

Il est désormais clairement reconnu qu'il faut recourir à une approche systématique, coordonnée, multisectorielle et durable pour faire face à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Beaucoup de travail a été accompli dans ces domaines. Mais le groupe et les participants ont convenu que malgré un engagement mondial croissant pour régler cette question, des défis persistent au niveau de la prévention et de l'élimination de ce type de violence.

¹ On y fait parfois référence sous le terme de prévention primaire. Figurent au nombre des autres formes de prévention la prévention secondaire et tertiaire, qui signifient respectivement : une réponse immédiate après qu'une violence ait été commise en vue de limiter sa portée et ses conséquences ; et l'apport de soins et d'un appui tertiaires à plus long terme à ceux qui ont été victimes de la violence.

Les discussions du groupe préparatoire se sont conclues en soulignant le besoin d'identifier les lacunes cruciales, les orientations stratégiques et les pratiques prometteuses susceptibles de mieux garantir un appui de qualité et un accès à la justice pour les femmes et les filles victimes de la violence sexiste ; et la nécessité d'aider à élaborer les mesures à prendre pour réduire et éliminer, à terme, toutes les formes de violences à l'égard des femmes ainsi que leurs impacts pour les générations futures.

3. Participation

La plateforme de discussion en ligne ne pouvait être vue que par les participants ayant demandé un accès, en raison de leur pratique dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les appels à participation ont été adressés à une large palette de réseaux interinstitutions des Nations Unies et de groupes de femmes ainsi que de portails en ligne, y compris ceux d'ONU Femmes, son portail *Dites NON – Tous Unis pour mettre fin à la violence* et le Fonds des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ainsi que l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID) et le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET). Le FNUAP et l'UNICEF ont également largement diffusé les informations sur la discussion en ligne par le biais de leurs réseaux. L'enquête (voir Annexe 1) a également été mise à disposition et envoyée par le biais de certains bureaux d'ONU Femmes à des groupes de la société civile travaillant principalement hors ligne ou désirant apporter leurs contributions en français ou en espagnol. Les Bureaux de pays d'ONU Femmes ont mené à bien des consultations régionales avec les groupes de la société civile dans un certain nombre de pays du Pacifique, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La couverture médiatique, dont le Service Inter-Press, a permis d'élargir encore la portée de celles-ci.²

Les secteurs géographiques et organisationnels couverts ont été larges. Les personnes qui ont participé à la discussion en ligne étaient issues des ministères gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des organisations bilatérales et multilatérales, des entités des Nations Unies et des entités interinstitutions, des institutions de recherche, des organisations du secteur privé, et, de manière prédominante, des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant aux niveaux national et sur le terrain, dans des pays allant de l'Afghanistan au Vanuatu. Figuraient au nombre de ceux-ci des représentants du Centre for Global Women's Leadership, de Partners for Prevention, de la Victorian Health Promotion Foundation d'Australie, d'Action Aid, du Conseil de l'Europe, de la Niger Association of University Women, du Kilimanjaro Women Information Exchange, du Fiji Women's Crisis Centre, de la Delta Women Foundation, de la All India Women's Conference, et de la Fundacion Renacer.

4. Résumé de la discussion sur la prévention

4.1 Mesures et approches

Les participants ont mis en avant la palette prometteuse de mesures qui émergent à travers le monde pour faire face aux causes structurelles de la violence et faire changer les normes et les comportements sociaux. Beaucoup ont mis en valeur les pratiques prometteuses ainsi que les lacunes existantes au niveau de la fourniture des services, qui sont commentées dans les Sections 4.6 et 4.7, ci-après. Le besoin d'adopter des approches multisectorielles coordonnées qui luttent contre les stéréotypes à leur origine grâce à l'éducation précoce,

² Voir IPS, « Discussion en ligne sur la prévention de la violence à l'égard des femmes », 31 juillet 2012. <http://www.ipsnews.net/2012/07/online-discussion-on-prevention-of-violence-against-women/>

l'engagement des médias et le renforcement des capacités pour les fournisseurs de services et les décideurs politiques, a été notamment mis en exergue dans cette section.

4.1.1. *Influencer les lois et les politiques gouvernementales*

Si beaucoup ont estimé que les initiatives de lobbying et de recherche permettaient d'améliorer les efforts coordonnés par l'État en matière de prévention, seules quelques personnes ont pu mentionner des stratégies ou législations de prévention déjà en place.

L'Australie a été citée comme exemple prometteur à cet égard. Dans ce pays, un plan gouvernemental historique sur dix ans visant à prévenir la violence à l'égard des femmes, intitulé « Un droit au respect », s'appuie sur un projet de recherches multisectorielles extensif lancé par la Victorian Health Promotion Foundation, une autorité statutaire.³ Il répond aux conclusions qui montraient que les relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes étaient une cause fondamentale de la violence à l'égard des femmes et des filles, avec l'adhésion à des stéréotypes sexistes rigides, et une culture de la violence générale. Le plan a focalisé son approche sur l'éducation et la formation dans des contextes multiples, depuis le gouvernement local, la santé et les services communautaires jusqu'aux sports et aux loisirs, en passant par les lieux de travail et les médias, les arts et la culture populaire (plus d'informations dans la Section 4.6). Il a été appuyé par deux réformes juridiques de l'État, la *Charte des droits de l'homme et des responsabilités* 2006 (Vic) et l'*Acte sur l'égalité des chances* 2010 (Vic), qui obligent les organisations à être proactives au niveau de la prévention de la discrimination.

Renforçant la responsabilité de l'État en Europe, la *Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique*⁴ du Conseil de l'Europe (la Convention), qui n'est pas encore entrée en vigueur, comporte des mesures basées sur les meilleures pratiques. La Convention, note un représentant du Conseil de l'Europe, « place l'élimination d'une telle violence dans le contexte de la réalisation d'une meilleure égalité des sexes, en renforçant les mesures visant à faire changer les cœurs et les esprits des individus ». Les gouvernements qui acceptent de se trouver liés par ce traité devront prendre des mesures sérieuses en vue d'améliorer la prévention, chez eux, afin de : mener régulièrement à bien des campagnes de sensibilisation ; adopter des mesures pour intégrer dans les matériels pédagogiques des questions telles que l'égalité des sexes et le règlement non violent des conflits dans le cadre des relations interpersonnelles; travailler étroitement avec les ONG et appuyer leur travail ; et faire participer les médias et le secteur privé à l'élimination des stéréotypes sexistes.⁵

En Afghanistan, un participant suggère d'améliorer les efforts de prévention, grâce à la création d'un ministère des Affaires féminines et d'une Commission indépendante sur les droits de l'homme, les bureaux provinciaux de cette dernière menant à bien des activités de prévention telles que la sensibilisation juridique et les campagnes médiatiques. Un avocat brésilien a indiqué que la *Loi Maria da Penha* (2006) adoptée par son pays pour lutter contre la violence à l'égard des femmes met l'accent sur les politiques publiques et la sensibilisation.⁶

³ Voir « Prévention de la violence avant qu'elle ne se produise : cadre et note d'information destinés à orienter la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes dans le Victoria » : <http://www.vichealth.vic.gov.au/Programs-and-Projects/Freedom-from-violence.aspx>; également http://www.whealth.com.au/documents/health/fv-a_right_to_respect.pdf

⁴ Souvent appelée la *Convention d'Istanbul*.

⁵ Voir www.coe.int/conventionviolence

⁶ La loi « Maria de Penha » donne une définition claire de la violence domestique dans le pays, et a triplé la sévérité des peines infligées à ses auteurs, tout en lançant une campagne sur quatre ans, dotée d'un budget de 1 milliard de dollars, afin de renforcer les capacités gouvernementales pour ce qui est de faire face à la violence à l'égard des femmes à tous les niveaux.

4.1.2 Sensibilisation et mobilisation

Beaucoup des personnes interrogées se sont focalisées sur des initiatives visant à sensibiliser et à mobiliser les communautés, ainsi qu'à s'attaquer aux questions des connaissances et des attitudes individuelles.

Les intervenants ont notamment estimé que les **événements** participatifs ainsi que les **campagnes** annuelles de prestige, tels que le festival de l'égalité des sexes en Roumanie, étaient des pratiques efficaces. Dans d'autres pays, tels que le Nicaragua, on a recours à des débats, des conférences dans les espaces publics et des salons pédagogiques, ainsi qu'à des marches et des manifestations de promotion des réformes juridiques. Les campagnes mondiales telles que les 16 Journées de mobilisation organisées chaque mois de novembre, et la Campagne du Ruban blanc, sont autant de points focaux nationaux permettant de mobiliser des campagnes communautaires.

Les personnes interrogées ont également fait état du fait que les changements provoqués par le biais des **initiatives de consultation** à l'intention des familles et des couples ont eu un véritable impact dans les pays tels que l'Inde et la Russie, notamment au sein des communautés à faible revenu. Les consultations prénuptiales, les clubs familiaux et la formation sur le règlement des conflits font partie des activités menées dans ce cadre. Des ateliers communautaires encouragent également les hommes et les garçons à se pencher sur la manière dont ils reçoivent les messages des médias concernant les rôles dévolus aux deux sexes, tandis que des « formations à la sensibilisation » destinées aux femmes et aux filles permettent, selon un participant, « de discuter de ce que la sécurité veut dire, de la manière dont les communautés réagissent à la violence domestique ou en parlent, et des différents types de violence ».

Au Guatemala, le vaste éventail de formes de violences à l'égard des femmes et des filles a été efficacement classifié par la loi, en vue d'intégrer, par exemple, le fémicide et la violence économique. Cela a eu un impact sur la prise de conscience du public par rapport à la criminalité et à l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et des filles.

4.1.3 Éducation et médias

« L'éducation agit à divers niveaux, ayant un impact et des résultats positifs sur les changements d'attitude et de comportement. Cette mesure fonctionne grâce à l'engagement du gouvernement, des OSC, des dirigeants traditionnels, des dirigeants religieux, des groupes de femmes, des médias, des agences de sécurité, etc. en vue de travailler harmonieusement en tant qu'équipe pour édifier une structure standard de paix. » Nigéria

De nombreuses personnes interrogées ont fortement incité à travailler avec les enfants et les **jeunes et au sein du système éducatif**. Les programmes de prévention scolaire ayant donné de bons résultats, grâce à des programmes dédiés, des formations par les pairs et des professeurs et des programmes de récompense, ont été mis en exergue. Selon l'une des personnes sondées en Uruguay, une ONG travaillant au niveau scolaire a connu quelque succès pour ce qui est de « dénaturer » la violence et de changer la perception largement répandue selon laquelle la violence domestique est une question privée. Au Bangladesh, l'organisation de développement BRAC œuvre à prévenir la violence chez les jeunes filles, grâce à l'établissement de Centres de développement pour adolescents, en mettant l'accent sur des questions telles que le mariage précoce et la violence liée à la dot.

« Par le biais d'un effort concerté en vue de présenter des récits authentiques de femmes victimes de la violence ainsi que d'aborder les questions législatives, les causes ayant façonné les mentalités sociétales et culturelles et l'entraide à l'intention des victimes, les médias se sont engagés en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes par le biais de la sensibilisation. » États-Unis

Les médias et les spectacles sont également utilisés dans de nombreux domaines. En Asie du Sud et du Sud-Est, les programmes de radio et les formations préalables au départ sont par exemple mis à profit pour alerter les femmes migrantes des risques professionnels. Au Nigéria, les acteurs et actrices de « Nolluwood » ont participé à des films et des feuilletons en vue de mettre en exergue des questions telles que le veuvage et les droits à l'héritage, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et les autres violations des droits de l'homme touchant les femmes. En Équateur, une société de médias diffuse des spots télévisés contre la violence et placarde des panneaux d'affichage et des publicités sur les bus, l'État menant à bien de son côté une campagne médiatique sur le thème « Le machisme, c'est la violence », qui, selon un expert, marque le premier investissement de l'État dans une franche prévention. Dans le même temps, l'utilisation des **réseaux sociaux**, notamment des blogs, des bulletins en ligne et des micro-blogs, est en hausse dans les pays à revenus intermédiaire et élevé.

Dans certains pays tels que l'Espagne, un intervenant raconte que les médias sont régis par une législation sur la violence sexiste comportant une disposition en vertu de laquelle tous les récits sur ce thème doivent être accompagnés d'une référence à la législation nationale à cet égard, et d'un avertissement obligatoire stipulant que la violence sexiste constitue un crime.

4.1.4 Faire participer les groupes et les réseaux

« Se contenter de régurgiter les mots inscrits dans un manuel est d'une utilité limitée. Les mots doivent avoir une signification culturelle précise et refléter les traditions telles qu'elles sont appliquées dans la vie de tous les jours. Cela permettra d'alerter sur les signes avant-coureurs des dangers ». Australie

Un certain nombre de personnes interrogées ont mentionné les progrès réalisés au niveau des **réseaux religieux** existants au sein des communautés oubliées par les principaux projets de sensibilisation. Les exemples vont du travail avec les fournisseurs de soins de santé et les mosquées du Royaume-Uni, jusqu'à la collaboration avec les Sikh et les dirigeants religieux chrétiens en vue d'élaborer des sermons et des hymnes sur le respect et l'égalité des sexes en Australie et en Tanzanie. D'autres ont travaillé avec les dirigeants religieux pour mettre en place des fiches d'informations et des conseils téléchargeables en ligne, ou traduire les droits et informations juridiques de base en plusieurs langues, tant sous forme de textes que dans le cadre d'émissions radiophoniques multilingues destinées aux communautés de migrants.⁷ En vue d'imposer ces messages de manière plus créative, un groupe australien a recouru à des ateliers théâtraux communautaires qui interagissent avec le public au sein de la communauté de migrants indiens. Un commentateur a déclaré : « Ils

⁷ Voir le site de l'association Victorian Women Lawyers, <http://www.vwl.asn.au>

reconnaissent les comportements porteurs de violence domestique, mais méconnaissent largement leurs implications juridiques et criminelles et les types d'aide possible ».

De nombreuses initiatives ont commencé à **cibler les hommes et les garçons**, avec efficacité. En Géorgie, par exemple, les sportifs célèbres faisant office de modèles, tels que les joueurs de rugby, ont fait passer des messages – basés sur l'égalité des sexes, le respect des femmes et le rejet de la violence – sur la prévention dans le sport, et par le biais d'activités de sensibilisation, dans les médias, les écoles et les centres de correction pour jeunes, dans le cadre de la campagne du Secrétaire général des Nations Unies Tous UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans le même temps, MASVAW, un mouvement social communautaire basé dans le nord de l'Inde, a dit avoir observé certains changements de comportements suite au travail qu'il mène à bien auprès des hommes et des garçons présents dans les campus universitaires et les communautés, sur des questions telles que le harcèlement sexuel dans les transports et la violence domestique.

Le travail avec des personnalités faisant office de modèles – notamment celles qui ont une influence sur les garçons et les jeunes hommes - a également été efficacement mis à profit. En Suisse, les Ambassadeurs du Ruban blanc, dont beaucoup sont des hommes politiques, ont mené de vastes campagnes de sensibilisation du public. En Australie, le programme « Jouer franc-jeu : le respect est important » lancé par la branche de l'État du Victoria de la Ligue de football australienne, s'attache à faire changer la culture des clubs en renforçant la participation des femmes et des filles au sein des clubs de football communautaires.

4.1.5 **Autonomisation et plaidoyer**

« Des séminaires de consolidation et de renforcement des capacités des filles et des femmes doivent être organisés afin de rendre les femmes plus fortes et à même d'être impliquées dans différentes questions concernant le développement, ainsi que de défendre leurs droits contre tout type de violence ». Tanzanie

Les praticiens ont observé un développement des **programmes d'autonomisation** réalisés au sein des organisations œuvrant contre la violence sexiste, rendu possible par l'allocation accrue de ressources et de budgets en faveur de tels projets.

Une ONG basée aux États-Unis fait appel à des **écoles et à des formations en leadership** dans le cadre de ses méthodes de prévention dans des pays allant du Guatemala à la Jamaïque. Cela permet « aux femmes d'être des avocates plus efficaces des politiques de prévention de la violence et de bâtir des alliances plus solides avec les autorités locales » note un représentant. Figurent parmi les autres activités de sensibilisation des enquêtes en porte-à-porte ainsi que des festivals civiques itinérants consacrés aux droits de l'homme, qui ont permis d'enrichir le discours des femmes luttant pour assurer leur propre sécurité.

Des participants venant de divers pays, de la Gambie à la Thaïlande, ont estimé primordial de renforcer l'éducation des femmes ainsi que leurs compétences entrepreneuriales grâce à la formation, en tant que voie vers l'indépendance et une meilleure protection. L'Organisation internationale du travail (OIT) indique également promouvoir des stratégies visant à réduire la situation précaire des femmes au niveau de l'emploi, notamment en associant la réglementation du marché du travail et des mesures au niveau du marché du travail intégrant une perspective de genre ; en accordant une attention à la sécurité professionnelle et aux besoins des femmes et des hommes en matière de santé ; en intégrant les femmes dans les lieux de dialogue social tels que les organes tripartites et les

négociations collectives ; et en utilisant les normes internationales de travail pour promouvoir l'égalité dans le monde du travail.

« Grâce aux compétences en matière de leadership, les groupes locaux peuvent faire connaître les besoins de leurs communautés au sein des espaces publics et politiques dont ils ont pu être exclus par le passé ». États-Unis

Certaines ONG font participer les communautés de femmes à la **recherche et au plaidoyer basé sur les faits**. Elles concluent que, suite à ces initiatives, davantage de femmes signalent des cas de violence à l'égard des femmes et des filles aux partenaires et aux facilitateurs du développement communautaire, ce qui démontre les liens entre les activités de prévention et le besoin d'apporter des réponses convenablement financées et durables aux victimes et rescapées. Au Cameroun, un Observatoire national des femmes a indiqué impliquer stratégiquement les dirigeantes locales au plaidoyer et aux consultations, ce qui est notamment passé par l'établissement de centres de promotion des femmes assurant un enseignement informel et une formation commerciale en partenariat avec les ONG. Au Guatemala, une fondation travaille avec les femmes locales en vue de cartographier les risques et les vulnérabilités présents dans leurs environnements, et lutte en faveur de l'établissement de structures qui permettraient aux femmes de présenter ces questions au niveau du gouvernement local. Elle travaille également avec les femmes locales sur « les plans de gestion des terres tenant compte des questions de genre, pour surmonter les risques et inégalités enracinés dans la société qui existent dans les espaces publics urbains et ruraux. »⁸

« Nous devons lutter contre la discrimination sexuelle ; augmenter les revenus des femmes... protéger les droits fonciers des femmes rurales, promouvoir avec force les services publics et créer les conditions permettant aux femmes d'équilibrer leur vie familiale et professionnelle. Ce n'est qu'en étant économiquement indépendantes que les femmes peuvent cesser d'être dépendantes des hommes. » Chine

Les programmes lancés par l'organisation KWEICO en Tanzanie lient les aspects économiques aux sessions d'information et de plaidoyer pour les femmes. Celles-ci peuvent « justifier auprès de leurs époux et des autres membres de la famille les raisons de leur participation aux réunions de groupes dans lesquelles des connaissances et un appui aux droits sont également fournis » est-il noté.

« Réappropriiez-vous la technique » est une campagne mondiale menée à bien chaque année par l'Association pour la communication progressive, dans le cadre de la campagne internationale des 16 Journées de mobilisation. Elle organise des ateliers sur la manière d'utiliser les TIC pour mener des activités de plaidoyer et créer un environnement en ligne plus sûr, et a recueilli des informations sur la violence à laquelle les femmes sont confrontées en ligne ou hors ligne. « La violence ne passe pas par moi » a par exemple appelé les internautes et utilisateurs de téléphones mobiles à remettre en cause et à faire changer la culture de la violence, ainsi qu'à faire cesser la diffusion d'images dégradantes des femmes et des filles.⁹ Le programme a apparemment porté ses fruits, notamment au niveau des communautés marginalisées, telles que les personnes lesbiennes et transgenres et les travailleuses du sexe.

⁸ La Fundación Guatemala a publié des *Directives d'intervention locale pour des communautés plus sûres*, qui ont mis l'accent sur la planification des rues.

⁹ www.takebackthetech.net

4.1.6 Réformer les institutions et les pratiques organisationnelles

Une des personnes interrogées a détaillé la manière dont la Conférence internationale sur le travail de l'OIT, aux termes d'une résolution de juin 2009, a décrit la violence sexiste comme un défi mondial crucial et majeur à l'égalité des sexes, et a adopté des **stratégies relatives au travail** en vue de la prévention dans les États membres et chez les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs. Figurent au nombre de celles-ci la nécessité pour les gouvernements de mettre en place des indicateurs d'égalité des sexes qui reflètent de manière appropriée la violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail. L'organisation s'est également attachée à aider les statisticiens du travail et les systèmes d'informations sur le marché du travail à fournir des données ventilées par sexe plus fiables dans des domaines tels que la violence sexiste sur le lieu de travail et la promotion des négociations collectives, de manière à assurer l'intégration systématique des dimensions de genre et de la violence dans le marché du travail et les politiques macroéconomiques.

Dans le même temps, un sondé de la région asiatique a indiqué qu'un changement culturel avait eu lieu au sein de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, suite à la mise en œuvre d'une **politique contre le harcèlement sexuel** à l'échelle de l'organisation, qui a compris des formations de sensibilisation au genre et une analyse théologique pour les femmes. L'Association des guides et éclareuses du Costa-Rica indique qu'elle est en train d'adopter une politique visant à éliminer la violence à l'égard des filles et des jeunes, dans le cadre d'une **campagne internationale à l'échelle de l'organisation** qui sera lancée en 2013, et inclura la formation de dirigeants. Pendant ce temps, en Australie, un programme de trois ans mené à bien sur le lieu de travail avec la YMCA du Victoria s'est attaché à provoquer des changements organisationnels autour de l'égalité des sexes (*Créer des lieux de travail sains /Respecter le genre*). Dans l'État de Colombie-Britannique, au Canada, une nouvelle initiative lancée par une autorité statutaire gouvernementale a permis de publier une version applicable internationalement de son **manuel** sur la *Lutte contre la violence domestique sur le lieu de travail*, qui se focalise sur les signes d'abus, les stratégies de prévention et les suggestions pratiques.¹⁰

4. 2 Secteurs et acteurs impliqués dans la prévention primaire

Si une large gamme de secteurs et d'acteurs travaillent à répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles aux niveaux local, national et international, ce n'est pas nécessairement le cas pour la prévention primaire, qui demeure un domaine émergent.

Selon de nombreux participants à la discussion, ce sont les ONG et les organisations de la société civile (OSC) nationales de femmes qui prennent l'initiative dans la majeure partie des cas, avec l'appui des organisations intergouvernementales (OIG) ou des ONG internationales. Celles-ci, a-t-il été noté, ont fait participer des secteurs et parties prenantes clés de l'État et du secteur privé ; le secteur éducatif et les médias ; et les dirigeants religieux et les groupes minoritaires, souvent sur une base ad hoc.¹¹

En tant que coordonnatrices des campagnes et réseaux mondiaux, les ONG et OIG internationales travaillent à financer, à gérer et à coordonner la recherche et le plaidoyer à divers niveaux. Le Center for Women's Global Leadership de la Rutgers University aux

¹⁰ Consultez le manuel sur le site Internet de WorkSafeBC, <http://www2.worksafebc.com/Topics/Violence/Resources-DomesticViolence.asp>. Le groupe traduit actuellement certains de ses documents dans d'autres langues, à commencer par le Punjabi, dont le texte peut être consulté sur <http://www.worksafebc.com/punjabi/>. Des traductions dans d'autres langues seront bientôt disponibles.

¹¹ Ceux-ci peuvent concerner les droits de l'homme, le développement ou être centrés sur les lois. En Australie, par exemple, le Victorian Women Lawyers est un réseau de plus de 700 avocates, qui font participer les personnalités médiatiques et sportives à des activités de sensibilisation, tout en travaillant avec la police, la communauté médicale et d'autres professionnels sur l'organisation de Forums annuels sur les agressions sexuelles dans tout l'État, pour faire avancer la recherche et établir des réseaux.

États-Unis, par exemple, coordonne chaque année les 16 Journées internationales de mobilisation contre la violence sexiste, qui ont fait participer depuis 1991, 4100 groupes de 172 pays aux activités de sensibilisation. Partners for Prevention (P4P) est un jeune programme commun régional mené par des institutions des Nations Unies (PNUD, FNUAP, ONU Femmes et les VNU) dans la région Asie-Pacifique. Il fournit de nouvelles connaissances et un nouvel appui technique pour prévenir spécifiquement la violence sexiste dans la région.

La participation de l'État aux activités de prévention demeure négligeable, selon la plupart des intervenants. De nombreuses initiatives étatiques – menées à bien par les ministères de la Femme ou de la Famille ou leurs équivalents – se focalisent sur le renforcement et l'application des lois sur la violence, et s'attachent à améliorer les services aux victimes/rescapées, qui contribuent à prévenir la résurgence de la violence (ce qui est souvent appelé « prévention secondaire ») mais se focalisent moins sur l'arrêt de la violence avant qu'elle ne débute.

Un exemple positif de l'action de l'État peut toutefois s'observer dans l'État australien du Victoria, où des recherches majeures ont conduit à adopter une approche ciblée sur un cadre de dix ans. Celle-ci implique stratégiquement les lieux de travail, les ONG et le gouvernement local, avec l'éducation, les médias et les autres spécialistes en matière de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes de prévention primaires. « Cela permet d'assurer la conformité des programmes par rapport à la base factuelle existante comme stipulé dans le cadre, et que ceux-ci sont élaborés et appliqués en utilisant l'expertise du système de service spécialisé, des organisations dotées d'une expertise en matière de prévention primaire et des grands organisations en vue d'en assurer la plus grande portée possible » note un représentant.¹² Des personnes interrogées du Pérou ont mentionné le travail réalisé par les gouvernements locaux dans l'optique de reconcevoir les espaces publics afin de les rendre plus sûrs pour les femmes.

Globalement, les participants ont eu tendance à défendre avec force des approches de la prévention primaire plus coordonnées et multisectorielles, gérées par l'État.

« Adopter une approche intersectorielle permet de faire passer les messages et de mener à bien les stratégies de prévention de la violence à de multiples niveaux de la société – individuel, communautaire et sociétal. Ce type d'approche intersectorielle s'est avérée avoir un plus grand impact sur le changement des normes et comportements sociaux vers une plus grande égalité des sexes. » Thaïlande

Figurent au nombre des exemples cités de réponses plus coordonnées et holistiques :

- En Suisse, dans le Canton de Genève, le Bureau du délégué sur la violence domestique rassemble les divers acteurs concernés par la violence à l'égard des femmes et des filles. « Cette approche à facettes multiples permet d'accélérer les consultations parmi les divers acteurs et se révèle très efficace. Elle pourrait servir de projet pilote pour de nombreux autres pays ».
- Au Royaume-Uni, le FGM National Clinic Group est une coalition multidisciplinaire de professionnels de la santé, de conseillers et d'universitaires qui travaillent avec les femmes et leurs filles qui ont subi, ou risquent de subir, l'excision. Il organise régulièrement des conférences et a mis en place diverses sources d'informations à

¹² Plus d'informations sur le site Internet de VicHealth: <http://www.vichealth.vic.gov.au/Programs-and-Projects/Freedom-from-violence.aspx>

l'intention des professionnels des hôpitaux.¹³

- Une ONG basée aux États-Unis a noté l'utilisation de « tables rondes intégrées » au Pérou, dans le cadre desquelles les membres de la société civile, le gouvernement local et les groupes locaux de chaque district se rencontrent en vue de lancer des propositions de projets visant à améliorer le bien-être et l'autonomisation des femmes, financés par 5% du budget consacré au genre et au développement.
- Partners for Prevention promeut un cadre PREVENT d'interventions actives et basées sur les faits, comportant sept domaines d'actions clés. Celles-ci doivent être mises en œuvre de manière coordonnée par les parties prenantes dans de multiples secteurs, en vue d'avoir le meilleur impact, précise-t-il. Partners for Prevention promeut également le modèle de Gender Equity Movement in Schools (GEMS), pour provoquer des changements de comportement durables chez les jeunes de 12-14 ans.¹⁴

4.3 Leadership et coordination de l'État

Les gouvernements jouent un rôle essentiel pour ce qui est de diriger, coordonner et promouvoir la responsabilité dans le domaine de la prévention primaire. Il a été demandé aux participants d'identifier des mesures – telles que les régimes de financement, les organes et les mécanismes de coordination, les niveaux de leadership politique et tout cadre politique fondamental à long terme – utilisées pour renforcer les stratégies de prévention.

Si beaucoup pensent que les acteurs étatiques ont fait preuve d'une coordination positive dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des filles en général, elle a rarement porté spécifiquement sur la prévention, ce qui, selon certains sondés d'Europe de l'Est par exemple, est dû au manque de financement et de volonté politique. D'autres intervenants de la région Asie-Pacifique ont noté que quelques plans nationaux d'action ou cadres politiques de leur région comprennent des stratégies de prévention globales. Un certain nombre de personnes interrogées ont mentionné qu'il existe de nombreuses institutions publiques responsables de la prévention et de la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles dans leur pays, mais aucune coordination institutionnalisée entre eux. Dans de nombreux pays, il semble que les discussions de plus haut niveau et la planification ne font que commencer.

« Une approche qui implique l'ensemble du gouvernement... assure que tous les départements gouvernementaux sont impliqués dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et possèdent l'expertise et la volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies coordonnées ». Australie

Figurent parmi les exemples de coordination une commission interinstitutionnelle visant à faire face à la violence à l'égard des femmes dans les secteurs de la justice, de la santé et de la sécurité du Nicaragua, même si les ressources et les financements s'avèrent problématiques ; et la mise en place d'équipes spéciales nationales et régionales au Vanuatu, en vue de l'application de l'*Acte de protection familiale* (appuyées par les partenaires du développement, avec la coordination générale du gouvernement). En Arménie, une équipe multidisciplinaire dirigée par le Directeurat étatique de protection des enfants est chargée de la prévention des violences familiales. « Une telle équipe a été mise

¹³ www.fgmnationalgroup.org

¹⁴ Plus d'informations sur: <http://www.comminit.com/content/gender-equity-movement-schools-gems>

en place dans notre région » a déclaré un participant. « Mais son activité n'est pas bien connue par le grand public ».

Dans beaucoup de pays, de nombreuses initiatives sont en train d'être mises en œuvre par les femmes individuelles ou les ministères de la Famille. Un des sondés a estimé que le fardeau consistant à contrôler l'application des lois et la mise en œuvre des plans nationaux d'action devrait être retiré à chaque ministère individuel pour être intégré. « La responsabilité des actions de prévention primaire menées par le gouvernement doit être partagée entre les ministères – tels que ceux des Finances, de l'Éducation, de la Santé, de la Planification et du Développement local – et être coordonnée au niveau du cabinet et/ou d'un organe interministériel » estime-t-il. « Les gouvernements doivent intégrer des cadres politiques globaux pour la prévention, conformément aux lois sur la perpétration, la protection et la réponse. »¹⁵

Pourtant, dans certains pays, il a été observé que le gouvernement n'a pas la capacité d'atteindre les régions éloignées et rurales, où il est pourtant nécessaire d'intervenir. « Il y a une absence de coordination entre les dirigeants tribaux ou le gouvernement au niveau de l'adoption d'une approche systématique cohérente pour la création de cadres politiques » a déclaré un praticien d'Asie du Sud.

Dans un certain nombre de cas, les gouvernements accordent des financements ou nouent des partenariats avec les ONG, permettant la mise en œuvre d'interventions locales ciblées sur les changements communautaires ou au niveau individuel. En Roumanie, par exemple, le département de la Prévention des crimes a signé un accord de partenariat rédigé en collaboration avec une ONG sur l'expertise, la planification de projets et la coordination, aux niveaux national et international (d'autres pratiques prometteuses en matière de coordination étatique avec les ONG peuvent être consultées ci-après, dans la Section 4.6). Beaucoup d'autres éléments ont également été cités, tels que les guichets de la parité, et les réseaux d'aide juridique, mais ceux-ci ont été jugés surtout adaptés aux pratiques de prévention secondaire.

4.4 Activités de formation ou de renforcement des capacités

Les participants se sont vus demander d'identifier dans quels domaines une aide ou un appui effectifs avaient été apportés à ceux qui travaillent dans ces secteurs, depuis la santé, l'éducation et la sensibilisation par voie médiatique, jusqu'aux services communautaires, la réaction aux crises et les secteurs gouvernementaux. Beaucoup de personnes interrogées, originaires de pays allant de l'Arménie à l'Asie du Sud, ont convenu que les ONG assument une part croissante de la formation et du développement organisationnel dans leurs pays, souvent par le biais de partenariats entre les organisations nationales et internationales.

Beaucoup ont donné des exemples de formations à la sensibilisation au genre dans le **secteur public**, dispensées en Australie, en France, en Arménie et en Tanzanie. Celles-ci sont liées à la fois à la prévention primaire et secondaire, puisque la formation dispensée aux avocats, aux juges et aux policiers en vue de mieux répondre aux besoins des victimes/rescapées de la violence peut influencer sur les stéréotypes qui sous-tendent la violence dans les cultures sociales et organisationnelles. D'autres personnes interrogées ont évoqué des activités de formation menées avec des membres des comités scolaires et des dirigeants religieux.

Des exemples de formations au sein des **organisations de la société civile** ont également été donnés. Figurent au nombre de ceux-ci des formations sur la conception des programmes, les stratégies de plaidoyer, la constitution de bases de données et des cadres

¹⁵ Pour de plus amples informations, consulter www.partners4prevention.org/files/resources/policy_change.pdf

analytiques et théoriques pour les stratégies de prévention primaire et les programmes de formation des formateurs.

Le fait de renforcer la sensibilisation et les connaissances au sein des **médias** a été jugé crucial par de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de filles, cela est pertinent pour assurer la prévention et les réponses. « Au Pakistan, la sensibilisation au sujet de la normalisation culturelle de la violence à l'égard des femmes et des filles a été menée à bien grâce à la formation des journalistes. En conséquence de quoi, plusieurs victimes qui avaient été mises sous le feu des projecteurs médiatiques de manière inappropriée ont reçu des soins de qualité et des excuses. Les propriétaires de publications et les journalistes ont été sensibilisés au droit des victimes à l'intimité » a souligné un répondant.

Certains travaillent avec le **secteur privé**. L'organisation australienne VicHealth dispense un cours de deux jours sur la prévention au sein des communautés et des organisations, qui apprend aux participants à bâtir des environnements qui favorisent des relations respectueuses entre hommes et femmes, au sein des organisations et des communautés. « L'évaluation de ce cours indique qu'il a eu un impact significatif sur les capacités des praticiens à assurer la prévention primaire des activités de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que sur leur capacités à promouvoir plus en amont les réponses à la violence à l'égard des femmes et de filles » a indiqué un praticien. Les participants ont souligné le besoin de renforcer les **réseaux** chez les praticiens expérimentés et ceux qui travaillent depuis une date plus récente dans ce domaine, par le biais des projets de constitution des capacités. Un des sondés a également détaillé une initiative australienne,¹⁶ qui incite les conseils locaux à prendre des mesures au niveau de l'organisation générale de la prévention primaire. Une ONG d'une autre partie de l'Australie a parallèlement mis en exergue le réseau qu'elle a constitué chez les jeunes, au sein de la communauté et parmi les professionnels du secteur éducatif.¹⁷

Au Bangladesh, l'organisation de développement BRAC indique que son programme de Formation sur les actions de qualité au niveau du genre (GQAL) a enregistré des résultats appréciables au sein des communautés à faible revenu, dans lesquelles les hommes et les femmes ont été choisis et formés comme éducateurs en matière de discrimination et de violence sexiste, dans les contextes de la cour de récréation et des communautés. Figurent au nombre des résultats signalés l'atténuation des stéréotypes sexistes, et le renforcement d'une culture protestataire chez les femmes. Le programme a été récemment réformé et présenté aux écoles secondaires et aux foyers à faible revenu, et continue à être élargi.

4.5 Recherche, suivi et évaluation des mesures de prévention

Il a été demandé aux participants de commenter les activités dont ils avaient eu connaissance en matière de recherche, de suivi et d'évaluation des mesures de prévention. La plupart ont convenu que de nombreuses lacunes restaient à combler au niveau du travail général de prévention.

Là où les activités ont eu lieu, elles sont souvent gérées et appuyées par des OIG ou ONG internationales. Dans certains cas, toutefois, elles sont financées par l'État et menées à bien par les ONG.

Une participante a mis en relief le suivi effectué par le Conseil de l'Europe (CdE) conformément à la recommandation 5 (2002) du Comité des ministres à l'intention des États membres sur la protection des femmes contre la violence, trois rapports ayant été publiés

¹⁶ Réseau gouvernemental local de VicHealth et Projet de renforcement des capacités. Plus d'informations sur www.lgpvaw.net.au

¹⁷ Plus d'informations sur www.partnersinprevention.org.au

jusqu'à maintenant (2007, 2008, 2010) couvrant à la fois la prévention et les services.¹⁸ Elle note qu'une fois la Convention entrée en vigueur, elle permettra de lancer un mécanisme en vue d'évaluer et de mettre en exergue les progrès et les lacunes.

Nombre de personnes interrogées se sont plutôt focalisées sur la recherche et les exercices de cartographie menés à bien pour mieux comprendre la violence sexiste. L'une d'entre elles a par exemple évoqué l'étude plurinationale réalisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les taux de prévalence et les données concernant l'impact de la violence sur la santé, et a mentionné d'autres études de pays en cours d'élaboration, tel que *Le projet de changement* sur les masculinités en Asie-Pacifique.

4.6 Orientations stratégiques et pratiques prometteuses

« Les faits plaident actuellement en faveur d'interventions aux niveaux individuel et relationnel, tels que les programmes scolaires qui se focalisent sur le renforcement des compétences sociales et les programmes de paternité qui permettent de renforcer les compétences en matière de relations respectueuses et équitables ». Asie du Sud-Est

Il a été demandé aux participants de partager ce qu'ils considèrent être les orientations stratégiques à suivre pour mener à bien des interventions efficaces et durables. Beaucoup ont estimé qu'une priorité particulière devait être accordée à la communication communautaire à volets multiples, ainsi qu'au besoin de briser le silence et de mettre fin à la stigmatisation et aux tabous entourant la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que de s'attaquer aux stéréotypes à leurs racines-mêmes. Parmi les groupes ciblés, les jeunes ont souvent été identifiés comme les plus ouverts à la discussion et à la réflexion, et il a été fortement recommandé de lancer des programmes d'enseignement précoces. Les programmes visant à autonomiser les femmes par le biais d'un appui économique, juridique et en matière de droits de l'homme, ou une formation à l'égalité des sexes, ont également été cités par beaucoup en tant qu'outils cruciaux pour s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir, tout comme ceux impliquant les hommes et les garçons. Il a également été souligné que les programmes devaient être basés sur des données factuelles et par conséquent adaptés aux contextes particuliers, et qu'ils devaient être mieux coordonnés et intégrés dans le cadre d'une approche mobilisant l'ensemble du gouvernement.

4.7 Principales conclusions : lacunes et défis restants

« Il faut venir à bout des visions traditionnelles de l'homme et de la femme ». États-Unis

Si la prévention primaire demeure un domaine émergent, les défis à relever par ceux qui travaillent sur cette question demeurent considérables.

De nombreuses lois et politiques sont discriminatoires

La plupart des participants ont convenu que, compte tenu du fait que les stéréotypes sexistes dangereux sous-tendent la plus grande partie de la violence à l'égard des femmes et des filles, les lois, politiques et cadres étatiques inadéquats constituent un obstacle majeur à une meilleure compréhension du public, et doivent être réformés avant d'être promus et mis en œuvre. Cette question a été soulevée par un participant d'un pays africain où, par exemple, les rites de veuvage, les mariages forcés et les viols conjugaux, n'ont pas

¹⁸ Plus d'informations sur http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/monitoring_en.asp

été traités de manière adéquate dans la législation. Les cultures organisationnelles et administratives régnant au sein des systèmes étatiques, que ce soit chez les législateurs, ou dans le système judiciaire ou la police, sont susceptibles de renforcer les stéréotypes sexistes et de bloquer le financement adéquat et la volonté politique de changement.

Les législateurs, les fonctionnaires et les dirigeants traditionnels ne sont pas sensibles au genre

« Le défi consistera à nous émanciper des gardiens de nos valeurs et coutumes culturelles ainsi que de faire pression sur le gouvernement par le biais de nos parlementaires ». Cameroun

Les décideurs politiques principaux, tant ceux qui font partie de l'appareil gouvernemental officiel que ceux qui n'appartiennent pas à celui-ci, comme les dirigeants religieux, doivent comprendre et prendre l'initiative en matière de prévention. À cet effet, un accent plus important doit être placé sur les programmes de renforcement des capacités, y compris en élaborant et en dispensant des formations à tous les niveaux. Comme l'a montré un participant jamaïcain, mener à bien des audits des espaces urbains en vue de mettre en exergue les risques qu'ils sont susceptibles de représenter pour les femmes peut constituer une mesure de prévention prometteuse, mais uniquement si ceux qui mettent en œuvre les recommandations au niveau du conseil local, et contrôlent cette mise en œuvre, sont adéquatement formés.

Les initiatives visant à promouvoir la prévention ne font pas l'objet d'une coordination, ne sont pas suffisamment financées et sont rarement contrôlées

Les gouvernements jouent un rôle essentiel pour ce qui est de mener, coordonner et promouvoir la responsabilité dans le domaine de la prévention. Ils sont chargés de diriger les politiques à long terme et les engagements budgétaires, les réformes juridiques ainsi que les stratégies et mécanismes intersectoriels visant à provoquer des changements durables. Pourtant, dans de nombreux pays, la prévention ne constitue pas une priorité de l'État. Les personnes interrogées ont noté que le renforcement des capacités en la matière était insuffisant, et que les messages-clés à faire passer n'étaient pas maintenus mais plutôt changés d'année en année par l'État et les ONG. Pour assurer que des approches durables sont adoptées dans ces secteurs, il convient selon certaines des personnes interrogées de promouvoir de meilleurs coordination, suivi et évaluation à long terme des activités menées par le gouvernement central par le biais de ses plans et mécanismes nationaux, plutôt que de se fier aux programmes ad hoc actuels à grande échelle et d'alourdir la tâche des ministères chargés des femmes et de la famille.

Des réponses tenant compte du contexte exigent des recherches accrues sur les attitudes et comportements

La nécessité de disposer de données plus fiables sur lesquelles baser des programmes répondant mieux aux besoins – besoin qui fait l'objet d'une carence majeure - est une autre priorité essentielle citée. Cela est particulièrement important afin d'adapter les stratégies qui ont fonctionné dans les pays à revenu élevé aux pays à faible revenu, indique Partners for Prevention. « Pour être efficaces, les interventions doivent être basées sur des modèles de changements comportementaux et cibler des facteurs de risques spécifiques en matière de violence dans ce contexte. Il convient d'instaurer une meilleure compréhension des causes multiples de la violence sexiste, des points communs entre les différents types de violence et des trajectoires du changement ». Cette tâche concerne différents contextes, tels que les

domaines des conflits ou de la militarisation. Un participant basé aux États-Unis a noté que le militarisme doit être traité avec plus d'attention dans le cadre de la prévention, dans la mesure où il valorise les idéaux violents de la masculinité et affecte la sécurité et l'autonomie des femmes.

Les principaux groupes stratégiques et les personnes d'influence sont négligés

L'engagement auprès des hommes et des garçons, par le biais des réseaux de pairs, de campagnes et de formations, constitue un autre domaine de recherche et de programmation prometteur, sur lequel il convient de travailler davantage, ont noté de nombreuses personnes interrogées à travers le monde. Il est également crucial de disposer de programmes scolaires coordonnés et suffisamment financés incluant une formation générale sur la prévention et d'enseignants formés à la prévention. « Lorsque les enseignants ne disposent pas des connaissances minimales requises sur la manière dont se construit le genre, ils renforcent en fait les différences de pouvoir » a noté l'un des participants australiens. Dans le même temps, selon d'autres intervenants, les modèles et dirigeants religieux et culturels ou traditionnels demeurent une source puissante d'influence qui ne s'engage pas suffisamment sur ces questions.

Les médias continuent de renforcer les stéréotypes

Divers participants des pays à revenus élevé et faible ont souligné qu'il fallait accorder une attention urgente à la culture médiatique – notamment au niveau de l'image principalement véhiculée des femmes en tant que ménagères, de la minimisation des cas de harcèlement sexuel et de la médiatisation des abus sexuels sous un angle sensationnaliste.

La question des changements culturels n'est pas abordée dans les communautés retirées ou marginalisées

Beaucoup de personnes interrogées ont souligné qu'hors des contextes généraux, les activités de sensibilisation et les interventions visant à faire changer les mentalités ont moins de chances d'être menées à bien. Cette situation renforce les vulnérabilités de certains groupes de femmes et de filles, y compris des personnes handicapées, orphelines ou vivant avec le VIH/sida, domiciliées dans des régions retirées, et celles qui sont gay, lesbiennes, hermaphrodites ou transgenre, les travailleuses du sexe et issues des communautés autochtones ou de minorités ethniques. « Une base de connaissances permettant de travailler avec ces groupes démographiques sur la question de la violence à l'égard des femmes et des filles, qui accorde une attention particulière à l'intersection entre les questions de genre, de sexualité, de race, de discrimination et les spécificités culturelles, doit être mise en place avant que les programmes ne puissent être expérimentés » a écrit l'un des praticiens. Un autre a souligné la nécessité de traiter de la question de l'exploitation dans l'industrie du sexe, avec l'implication active des hommes et des garçons, des médias et des communautés.

Les femmes doivent être économiquement autonomisées pour corriger les déséquilibres de pouvoir

Beaucoup ont noté que les déséquilibres de pouvoir qui sont à l'origine de la violence à l'égard des femmes et des filles doivent être mieux traités, en élargissant les opportunités économiques des femmes et des filles, leur accès aux services de base et à l'éducation, ainsi que leur participation sociale et politique. Davantage doit être fait pour former et appuyer les compétences et les moyens d'existence des femmes, ainsi que pour renforcer leur autonomie et leurs capacités à se protéger elles-mêmes.

5. Résumé de la discussion sur les services multisectoriels

5.1 Cadres politiques et juridiques pour les services

« Puisque nous ne disposons pas d'une loi sur la violence domestique, il est extrêmement pénible et difficile pour les victimes de supporter les procédures judiciaires. Les juges ne sont pas formés à traiter ces cas de violence domestique ». Arménie

Les praticiens de pays divers allant du Nigéria au Maroc en passant par la Tunisie indiquent que les cadres juridiques visant à appuyer les services font défaut ou ne sont pas suffisamment respectés. D'autres ont souligné que les plans d'action et les stratégies en la matière sont en suspens depuis de nombreuses années. En Europe, une ONG a noté que si la quasi-totalité des 27 États membres de l'Union européenne sont dotés de plans nationaux d'action pour lutter contre les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, de nombreux pays de l'Europe du Sud-Est n'en possèdent pas.

Au nombre des cadres prometteurs mentionnés, l'*Acte sur la protection des femmes contre la violence domestique* (2005) assure l'intervention d'officiers de protection dédiés dans le cadre du Département de développement des femmes et des enfants. Ces officiers déposent plainte en vertu de l'Acte et assurent le suivi tout au long du processus juridique, mais mettent également les victimes/rescapées en contact avec les services d'appui résidentiel, médical et financier. L'Acte assure également la protection et une aide financière. De nombreuses personnes interrogées ont toutefois estimé que de tels cadres pâtissent de lacunes au niveau de la mise en œuvre. Dans le cas de l'Inde, par exemple, aucun budget spécifique n'a été apparemment alloué en vue de permettre une action au niveau local.

Le *Plan national d'action pour réduire la violence contre les femmes et leurs enfants* d'une durée de dix ans lancé par le gouvernement australien oblige les gouvernements des États à financer et à fournir des services, et a été décrit en détails – en mettant un accent particulier sur le modèle de service intégré de l'État du Victoria. Hautement apprécié, ce plan implique l'ensemble du gouvernement, incluant un code de police pour la pratique et des collaborations régionales au niveau des services. Une praticienne note que cela a permis d'augmenter le nombre de cas de violences signalés, et par là-même les pressions du système, mais elle considère cela comme un indice positif du fait que les femmes font davantage confiance au système. Selon les personnes interrogées, une fois entrée en vigueur, la Convention du CdE fournira de bonnes pratiques. En la signant, les gouvernements seront obligés de créer ou d'améliorer une large gamme de services d'appui et de protection aux victimes/rescapées et témoins, et assureront que les services sont répartis de manière appropriée, que les centres d'aide aux victimes d'agressions et de violences sexuelles sont équitablement répartis, et que des mécanismes d'examen et d'évaluation réguliers sont mis en place.

Ont été citées au nombre des lois et politiques positives renforçant les services et la protection la *Loi Maria de Penha* (2006) du Brésil et un plan national d'action lancé au Cameroun. Ce dernier est élaboré conformément au *Programme d'action de Beijing*, l'accent étant mis sur une meilleure coordination institutionnelle et de meilleures procédures de suivi. Son cadre institutionnel comprend le système judiciaire, le conseil constitutionnel, les Institutions des droits de l'homme et les institutions politiques démocratiques. Cela a mené l'État à accroître le financement de ses services en faveur des victimes/rescapées de la violence, en vue de compléter le financement réalisé par les ONG.

« L'Acte sur la violence domestique récemment adopté est progressiste mais doit faire l'objet d'une sensibilisation et être mis en pratique ».

Bangladesh

Beaucoup ont souligné que, dans les endroits où les lois sur la violence sexiste ont été promulguées, l'absence de mesures pour les faire respecter et connaître a conduit à leur faible application. D'autres participants ont évoqué les intenses processus bureaucratiques, dans le cadre desquels le niveau des preuves d'agressions demandées aux femmes pour justifier une demande d'aide juridique légale est élevé.

5. 2 Services disponibles

Les participants ont mis en exergue une gamme de mesures prometteuses qui émergent à travers le monde. Beaucoup ont attiré l'attention sur ce qu'ils considèrent comme étant des lacunes au niveau de la fourniture de services, ainsi que des pratiques prometteuses - questions développées dans les Sections 5.9 et 5.10 ci-après. Figure au nombre des principales observations de cette section, le besoin de disposer de services plus globaux, confidentiels et centrés sur les victimes, protégeant et autonomisant les victimes/rescapées, tout en traitant des déséquilibres de pouvoir dans la société dans son ensemble. Beaucoup ont appelé les États à financer davantage l'aide juridique et les services de soins, ainsi qu'à répartir plus équitablement les services au sein des pays, et à apporter une formation plus adaptée au personnel fournissant les services.

5.2.1 Soins, appui et autonomisation

« Le vrai problème, sur le plan des résultats sanitaires, est le manque de professionnels de santé sensibilisés aux séquelles et fournissant des soins sur le long terme. Les femmes sont traitées de manière symptomatique, par exemple pour dépression ou anxiété. Le problème sous-jacent n'est ni compris, ni traité. » Australie

Certains pays sont dotés d'un réseau extensif d'**options de refuges**, gérés par les États ou les ONG, qui intègrent une large gamme de services de conseils et psychologiques, des formations et d'autres formes d'assistance aux moyens d'existence. Certains offrent par exemple des cours d'anglais comme seconde langue, et fournissent des soins aux enfants, tandis que d'autres proposent des programmes d'appui financier ou des banques alimentaires.

Dans beaucoup de pays, la disponibilité et l'accès aux services de refuges, gérés par les ONG ou les églises avec peu ou aucun appui de la part de l'État, sont toutefois faibles et à court terme. Beaucoup de personnes interrogées, y compris issues d'Afrique du Nord, ont souligné que ceux-ci étaient largement concentrés dans les villes ou à proximité de ces dernières, et ne bénéficiaient pas aux femmes rurales. Un participant d'un pays de l'Europe de l'Est a souligné que celui-ci ne comptait que deux refuges, concentrés dans la capitale, et que chacun d'entre eux n'offrait de l'espace que pour seulement 10 à 12 personnes à la fois. Un certain nombre de pays d'Afrique centrale ne possèdent qu'un seul refuge géré par des ONG. Un rapport détaillé réalisé par un réseau d'organisations de femmes centrées sur l'Europe a souligné, entre autres, l'écart qui sépare la situation sur le terrain et les

obligations de l'État ou les meilleures pratiques – telles que stipulées par la Convention du CdE.¹⁹ Selon un participant venant d'un pays d'Asie du Sud, une récente évaluation a montré que les centres de conseil et les services résidentiels gérés par l'État à l'intention des victimes/rescapées sont mal équipés et coordonnés, ne disposant que de peu de services psychosociaux et ayant des politiques discriminatoires.

« Il est urgent de réorganiser ces services en vue d'assurer une réponse sûre, humaine et digne ».
Inde

De nombreux participants ont évoqué la mise en place de **lignes d'assistance téléphonique**. Dans certains pays à revenu élevé, tels que les États-Unis et Taïwan, ces services sont assurés par l'État et les ONG pour lutter contre différentes formes de violence, et sont mis à disposition de différents groupes de victimes/rescapées en plusieurs langues. Les plus sophistiqués d'entre eux sont accessibles sans frais et 24 heures sur 24. Selon une étude interrégionale, 17 pays sur 45 assurent à l'heure actuelle un service de ligne d'assistance téléphone nationale pour les femmes, fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans frais.²⁰

La discussion a reflété la mesure dans laquelle la qualité et l'ampleur des **services sanitaires et médicaux** varient au sein et entre les pays. Dans certains, a-t-il été signalé, les services sont gratuits, mais peuvent être incomplets ou méconnus. Dans d'autres, comme c'est le cas aux États-Unis, les praticiens ont noté que les frais de service sont liés aux revenus, ce qui a permis aux femmes de passer à travers les mailles du filet. Dans d'autres pays, par exemple un certain nombre d'États insulaires du Pacifique, il n'existe aucun service sanitaire, judiciaire, psychosocial ou autre qui soit spécifiquement ciblé sur la violence sexiste.

5.2.2 Protection et justice

« Le problème est qu'il existe trop peu de services et que les femmes rurales demeurent particulièrement isolées par rapport à l'aide ou à l'orientation juridique ». Pérou

Si la plupart des personnes interrogées ont attiré l'attention sur le caractère inadéquat des **services de réponses de la police**, beaucoup ont évoqué les mesures permettant de surmonter cette carence, par le biais par exemple de la mise en place de points focaux sensibles au genre ou de bureaux spéciaux dans les commissariats de police. Dans certains cas, ces mesures doivent suivre un modèle intégré, les informations, l'assistance sociale et autres services étant fournis dans un seul et même lieu. Au Brésil, dans le cadre d'un programme lancé par l'État, des bureaux du genre dont le personnel est féminin ont été mis en place au sein des commissariats de police depuis 1985, offrant aux victimes/rescapées un appui psychologique et juridique. Dans d'autres pays, des **espaces juridiques accueillants pour les femmes** ont été créés pour faire face aux crimes sexistes. Au Guatemala quatre tribunaux spécialisés ont été créés dans le cadre de la réponse de l'État au féminicide, indique un praticien. Au Maroc, les ONG gèrent des centres de services intégrés en coopération formelle et non formelle avec les partenaires de la santé ou de la

¹⁹ Voir www.coe.int/conventionviolence

²⁰ Voir le rapport de pays 2011 de Women Against Violence Europe (WAVE), <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=23519>

justice. « Certains de ces services mêmes constituent des processus d'autonomisation pour les femmes rescapées » a noté un participant de l'Inde. Ceux-ci demeurent toutefois rares.²¹

Certains ont évoqué les **séries de mesures d'appui juridique** prometteuses liées au système judiciaire. Aux États-Unis, des volontaires judiciaires offrent des conseils et un appui émotionnel, et des formations sont proposées par les tribunaux en matière de procédures juridiques, pour le divorce, par exemple. Dans d'autres pays, cette carence est comblée par les ONG, dont certaines se focalisent entièrement sur l'aide juridique et l'accès à la justice. Les participants ont mentionné différents modèles de financement de l'aide juridique. Si, aux États-Unis par exemple, les procureurs traitent des affaires criminelles sans frais, et que dans d'autres pays, les ministères de la Justice peuvent offrir une aide juridique, les femmes dépendent souvent d'un nombre réduit d'organisations offrant une aide juridique lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de payer des frais de justice.

Certaines ONG, notamment dans les États africains et insulaires du Pacifique, ont associé la fourniture de services à la prévention primaire en **formant des dirigeants communautaires ou religieux** pour aider les victimes/rescapées à accéder aux services et à comprendre leurs droits juridiques, souvent en les accompagnant tout au long du processus juridique.²² Dans d'autres, toutefois, comme par exemple au Vanuatu, les processus traditionnels non réglementés comblent les lacunes rencontrées au niveau des services.

5.3 Accès et première entrée

« Il demeure difficile de briser le silence des victimes ».
Indonésie

La plupart des participants ont noté que les victimes/rescapées entrent pour la première fois dans le système par le biais de la **police**. En décrivant les défis connexes, beaucoup ont mentionné le recours à des stratégies visant à aider à sensibiliser les fonctionnaires de police aux besoins des victimes/rescapées pour améliorer l'accès des femmes.

Dans certains pays, la plupart des cas sont signalés par le biais des **lignes téléphoniques d'assistance** et des **systèmes d'orientation** des ONG et centres de femmes, qui possèdent souvent leurs propres réseaux de confiance de médecins, d'avocats et d'autres fournisseurs de services. Dans quelques cas, tels que l'Afghanistan et l'Indonésie, les femmes accèdent aux services par le biais de leurs **institutions nationales en matière des droits de l'homme**. Dans beaucoup, l'accès se fait par l'intermédiaire des **services de santé**. Ainsi que l'a noté l'une des personnes interrogées, une enquête menée en Allemagne sur la violence à l'égard des femmes et des filles a montré que les femmes rescapées contactent souvent les services médicaux avant d'accéder aux autres services.²³

L'accès peut également se faire par le biais des **réseaux communautaires**, souvent promus par les ONG. Un certain nombre de ces derniers, en vue de contribuer à faire changer les mentalités de la communauté sur la violence et le genre, ont formé des communautés ou des dirigeants religieux pour appuyer et informer sur leurs services les femmes vulnérables vivant au sein de leurs communautés.

²¹ Un chercheur a indiqué qu'il existe environ un de ces commissariats pour 14 municipalités au Brésil.

²² Par exemple le travail réalisé par Oxfam India à Odisha et à Andhra Pradesh; le Liberia Tear Fund www.equipliberia.org; et le DRC Tear Fund www.healafrika.org

²³ Santé, bien-être et sécurité personnelle des femmes en Allemagne. Une étude représentative de la violence à l'égard des femmes en Allemagne – résumé des résultats des recherches centrales », ministère fédéral des Affaires familiales, Personnes âgées, femmes et jeunes BMFSF (2004)

« La plupart des femmes ayant contacté les ONG ou les prestataires de services l'ont fait car elles ne pouvaient plus endurer davantage ».

Bangladesh

La discussion a souvent mis en exergue le fait que, de l'Asie à l'Europe de l'Est, la stigmatisation entourant la violence à l'égard des femmes et des filles a conduit de nombreuses femmes à se réfugier dans le silence, ou à uniquement confier leurs expériences à un cercle privé. Dans certains cas, comme à Fidji, la loi a été amendée afin de permettre à la police, aux procureurs, à la famille et aux amis de faire des demandes d'ordonnances de protection au nom des femmes à risques.

Selon certains intervenants, le modèle de service intégré mis en place par le gouvernement de l'État du Victoria en Australie est un système qui offre des points d'entrée variés et bien régulés.²⁴ Chaque point d'entrée utilise un Cadre d'évaluation des risques commun pour orienter les clients sur toute la gamme des services d'appui. La formation à l'évaluation des risques a commencé dans les services par lesquelles les femmes et les filles ont des chances d'entrer en premier, telles que ceux relatifs à la santé infantile et maternelle. La conclusion la plus importante qui se dégage toutefois des commentaires des personnes interrogées est que davantage de travail doit être réalisé au niveau de la sensibilisation de la police et de la coordination des systèmes d'orientation.

5.4 Protocoles, systèmes ou réseaux d'intégration et de coordination

Il a été demandé aux participants de décrire les manières dont les services, tels que les systèmes d'orientation, d'évaluation des risques et les processus de gestion ainsi que les protocoles de partage des informations intersectorielles, sont coordonnés sur le terrain.

Selon les intervenants, les victimes/rescapées de la violence de nombreux pays sont contraintes d'accéder de manière répétée à divers services dans différents endroits. Les rapports provenant de l'Argentine et de la Tanzanie illustrent les traumatismes répétés dont font l'objet les rescapées, que ce soit parce qu'elles sont obligées de réitérer plusieurs fois leurs témoignages ou en raison de l'accumulation des coûts informels ou d'autres défis bureaucratiques.

D'autres rapports plus positifs font état du recours à des points focaux intégrés sensibles au genre ou à des centres pour femmes offrant des conseils juridiques et des informations, comme souligné ci-avant. Pourtant, même dans ces cas, les fournisseurs de services (tels que les refuges, les services d'assistance médicale et les tribunaux) se trouvent souvent à des endroits différents.

²⁴ Voir le code de pratique de la police du Victoria dans le cadre des investigations pour violence familiale sur http://www.police.vic.gov.au/files/documents/464_FV_COP.pdf

« En dépit des initiatives gouvernementales lancées par le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail et des Affaires sociales, leurs manières traditionnelles de traiter des cas de violence à l'égard des femmes et des filles ne les rendent pas à même de les protéger. Aucun employé spécialisé n'est chargé de la prise en charge des cas de violence à l'égard des femmes et des filles. De nombreuses femmes retournent dans leurs familles, pour être assassinées quelques jours plus tard. »
Iraq

Le modèle à l'échelle de l'État mis en place au Victoria, en Australie, a permis de constituer des partenariats régionaux entre la police, les services de protection des enfants et les services pour femmes, enfants, hommes et contre les agresseurs. « Si le système gouvernemental de l'État de Victoria ne fonctionne pas comme modèle de service intégré, les organisations travaillent ensemble à minimiser les allers et venues des usagers entre les services et les rendez-vous » indique une des personnes sondées issue d'une ONG, indiquant que le personnel traitant des violences familiales se charge de la coordination en contactant les autres services pertinents pour l'utilisateur.

Pour certaines personnes interrogées, les divers systèmes d'orientation mis en place à l'intention des victimes/rescapées de la traite illustrent la coordination efficace menée à bien par les agences étatiques et d'autres groupes, parmi lesquels les hôpitaux, la société civile et les entités d'application de la loi. Les victimes/rescapés doivent toutefois toujours se rendre dans différents endroits pour accéder à différents services. Des mécanismes globaux d'orientation au niveau national ont été identifiés dans certains États, avec des degrés de mise en œuvre divers. Dans de nombreux pays, les praticiens ont évoqué les systèmes d'orientation informels mis en place entre les ONG, les fournisseurs de services et les communautés pour remplir ce rôle.

Dans d'autres domaines, s'il peut exister des protocoles au sein ou entre les fournisseurs de services tels que la police, les hôpitaux ou les refuges, ceux-ci ne sont toutefois pas interconnectés ou liés dans un cadre national. Des directives ont été publiées dans certains pays pour coordonner les réponses, mais demeurent peu diffusées ou comprises par les fournisseurs de services.

« Les perceptions erronées restent à surmonter ; les victimes ne doivent plus avoir à produire une lettre à la police pour recevoir une attention médicale, les ecchymoses sur les parties génitales sont des indications évidentes de la violence sexuelle ».
Tanzanie

La coordination entre les hôpitaux et la police peut être particulièrement problématique. Dans un pays d'Afrique de l'Est, par exemple, les hôpitaux disposent rarement de personnel de garde pouvant autoriser les bons formulaires. Ailleurs dans la région, les hôpitaux exigent de disposer de rapports de police avant de prendre en charge la victime, souligne un participant. Les praticiens d'Afrique et d'Amérique latine ont noté que les erreurs judiciaires découlent souvent d'un manque de policiers ou de médecins. En ce qui concerne ces derniers, certaines personnes interrogées ont noté que s'il leur est demandé de remplir des rapports médicaux et de témoigner dans les cas de violence contre les femmes, beaucoup peuvent être réticents à se présenter devant les tribunaux.

Dans certains pays, des partenariats formels entre les ONG travaillant sur les droits des femmes et l'État ont été constitués pour fournir et coordonner des services. Selon un praticien d'Afghanistan, par exemple, la Stratégie de développement national de son pays

oblige le ministère des Affaires des femmes à fournir des services coordonnés, et travaille à cet effet avec les ONG défendant les droits des femmes.

5.5 Données sur la disponibilité des services et l'accès à ceux-ci

Les praticiens se sont vus demander de présenter une estimation sur la proportion de femmes et de filles ayant accès à ces services dans le pays, et s'il y avait un moyen de localiser les groupes qui accèdent à ces services - ceux des régions rurales ou à faibles ressources, par exemple. Peu ont présenté cette information.

Certains, tels que le Fonds taïwanais pour les enfants et les familles, ont pu accéder à des statistiques détaillées sur l'utilisation des services de l'État, d'autres l'ont fait dans des zones limitées. Le gouvernement brésilien, par exemple, a publié le nombre d'appels téléphoniques passés en 2010 à la ligne d'assistance téléphonique du Centre d'assistance aux femmes. De rares participants ont été en mesure de citer des statistiques recueillies de manière indépendante sur les services de refuges gérés par les ONG, tandis que d'autres ont mentionné les données des commissariats de police et les rapports sanitaires ventilés par âge et sexe, les analyses des statistiques des recensements par groupe de femmes, et les enquêtes de l'État sur les familles et les relations.

Les données les plus globales citées ont été recueillies dans le cadre de l'élaboration du rapport de pays 2011 du Women Against Violence Europe (WAVE) sur les services accessibles aux femmes rescapées de la violence dans 45 États membres de la CdE.²⁵ Les chiffres illustrent un important écart entre les « vieux » et « jeunes » pays de l'UE. Sur les 2.349 refuges pour femmes recensés, plus de 90 pour cent se trouvent dans les 15 États membres originaux de l'UE (ayant rejoint l'UE avant 2004).²⁶ Seuls quatre pays répondaient aux normes recommandées par le CdE : une place familiale en hébergement spécialisé et sûr pour 10.000 habitants.²⁷ Dans les 12 « nouveaux » États membres, les 538 places/lits totaux disponibles ne représentent que 5,5 pour cent des places nécessaires.²⁸

D'autres ont noté que si l'on dispose de statistiques concernant les personnes accédant aux services, une large proportion de victimes/rescapées demeure hors du système. Un chercheur brésilien a noté qu'une femme sur sept serait victime/rescapée de la violence, mais que seulement 1 pour cent d'entre elles recourraient à ces services.

Quelques personnes interrogées ont décrit les activités de suivi et d'évaluation, ceux issus des pays à faible revenu mentionnant souvent les lacunes à cet égard. Les programmes qui ont fait l'objet d'une évaluation par des experts indépendants ont été généralement appuyés par les ONG internationales.

5.6 Accès pour les femmes et les filles victimes de formes multiples de discrimination

Les personnes interrogées ont été questionnées sur le niveau d'accès aux services mis à disposition des femmes et des filles victimes/rescapées qui ont pâti de discrimination aggravée. La plupart des personnes interrogées ont mis en exergue les importantes lacunes existantes au niveau des services proposés à ces femmes, dues en partie au manque d'information efficace au sein de ces communautés. La discrimination étatique directe a

²⁵ Consulter <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=23919>

²⁶ Ces pays sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

²⁷ Une « place familiale » exige un espace pour un lit pour la mère et le nombre d'enfants moyen du pays, ainsi que cela est stipulé dans *Lutter contre la violence à l'égard des femmes : normes minimales pour les services d'appui* du Conseil de l'Europe (2008), Direction générale des Droits de l'homme et de l'État de droit, Strasbourg

²⁸ Ces pays sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

toutefois été citée comme un obstacle. Dans un pays d'Asie du Sud, par exemple, un praticien a indiqué que les centres de conseil et services résidentiels gérés par l'État refusent de prendre en charge les femmes vivant avec le VIH ou montrant des signes de maladie mentale. Selon une ONG basée en Europe, il existe très peu de centres pour femmes focalisant sur ces groupes.²⁹

Les minorités ethniques et les communautés autochtones ont été ciblées par des programmes de sensibilisation menés au sein des ONG de certains pays à faible revenu (comme souligné ci-dessus), mais trop peu par les services de l'État, ont noté beaucoup d'intervenants. Un répondant a précisé qu'aux Pays-Bas, deux refuges spécifiquement destinés aux victimes des crimes d'honneur seraient bientôt fermés en raison du fait que l'État retire son financement, et que cela aurait un impact en premier lieu les communautés minoritaires dans lesquelles ces crimes ont le plus souvent lieu. En Australie, il n'existe que peu ou pas de services spécifiques destinés aux femmes autochtones et aux femmes issues de l'immigration, a indiqué une participante. Elle a toutefois noté qu'il existait une solide collaboration entre les différents secteurs, ainsi que des activités de plaidoyer et de formation à cet égard.

Bien que certains pays soient dotés de lignes d'assistance téléphonique et de matériel pédagogique publiés dans des langues ciblant les nouveaux migrants, comme par exemple à Taïwan, certaines personnes interrogées ont noté qu'il était fréquent que les femmes non recensées et les demandeuses d'asile ne recherchent pas d'aide, ou n'accèdent pas aux services, par peur d'être déportées.

Peu de services accueillant les **femmes handicapées** ont été mentionnés, mais une description globale venant d'Australie fait état d'un Système de gestion des cas intensifs financé par l'État, et de partenariats entre les ONG et l'État sur la recherche en matière de développement des communautés dans les secteurs du handicap et de la violence familiale (rapport à venir). Parmi d'autres initiatives et recherches,³⁰ l'ONG a été en mesure de détacher un policier, grâce au financement de l'État, en vue d'une collaboration entre les secteurs de la violence familiale et du handicap. Des exemples particulièrement négatifs sont venus d'un État insulaire du Pacifique, dans lequel les intendants des tribunaux sont hostiles aux femmes, avec et sans handicap.

Les taux de violence domestiques étant élevés chez les **femmes vivant avec le VIH/sida**, certaines personnes interrogées ont souligné le besoin de disposer de services accueillants pour les femmes liant la prévention, les soins et le traitement du VIH à la réponse à la violence. Des cas de discrimination ont été mentionnés de la part du personnel des refuges comme du secteur de la justice, y compris des violations de la confidentialité. Cela a été signalé également brièvement pour ce qui concerne les travailleuses du sexe.

Ainsi que cela est noté ci-dessus, de nombreux services et programmes étant mis en œuvre dans les zones urbaines ou autour de celles-ci, **les femmes vivant en milieu rural** se retrouvent souvent fortement marginalisées, en termes d'accès à la sensibilisation, à l'information et aux services. Les personnes interrogées ont noté que le transport s'avère souvent problématique pour de telles femmes, tout comme le financement des services juridiques ou des soins médicaux, notamment dans les pays comportant de nombreuses zones retirées ou moins accessibles, tels que les États insulaires du Pacifique.

5.7 Services pour les filles et les enfants

²⁹ Voir le Rapport de pays 2010 de Women Against Violence Europe, qui se focalise sur l'accès à l'appui des femmes migrantes et issues des minorités ethniques, <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=23519>),

³⁰ La personne interrogée a également décrit un programme pilote visant à défendre les victimes/rescapées d'agressions sexuelles ayant un handicap mental. Pour de plus amples informations, contacter l'ONG Women with Disabilities Victoria, <http://www.wdv.org.au/>

Les participants ont été interrogés sur les services spécifiquement destinés aux adolescentes victimes/rescapées, âgées entre 10 et 19 ans, dans leurs pays ou leurs régions. Certains ont estimé que ce domaine était particulièrement difficile, en raison de la plus grande vulnérabilité des victimes/rescapées et des niveaux élevés de secret et de honte entourant l'abus des enfants.

Sans faire directement référence aux filles, de nombreuses personnes interrogées ont évoqué des services ou réponses spécifiques destinés à tous les enfants et à tous les jeunes qui sont victimes de violences. À titre d'exemple, l'existence de **lignes d'assistance téléphonique** ciblées sur les enfants a été mentionnée dans divers pays allant de l'Inde au Guatemala. Dans les pays les plus développés, comme en Autriche, celles-ci comportent des sites Internet dédiés qui donnent des informations au sujet des jeunes.³¹ Figurent parmi les autres mesures citées la mise en place dans certains commissariats de police du Brésil de **guichets de services** destinés aux enfants et aux adolescents, ainsi que la nomination d'un médiateur pour enfants et adolescents en Bolivie. En Autriche, un participant a noté l'existence d'un Avocat des enfants et des jeunes dans chaque état fédéral. D'autres ont mentionné des ONG particuliers ciblés sur la jeunesse ; des campagnes efficaces États-ONG contre la traite des enfants menées en collaboration avec des comités de vigilance ou de surveillance ; et des formations de sensibilisation destinées aux fonctionnaires. Les personnes interrogées signalent l'existence d'un certain nombre de services et centres de santé et de conseils pour les jeunes en Amérique latine, dont aucun ne traite toutefois spécifiquement de la violence.

Les départements d'assistance sociale peuvent intervenir dans certains pays et soustraire les enfants des situations caractérisées par des abus, travaillant souvent pour ce faire avec les ONG et les refuges. Si la Malaisie, pays doté d'un *Acte sur les enfants témoins* (2007) assurant une protection pendant les dépositions, a souvent été donné en exemple, une des personnes interrogées a noté que celui-ci n'est pas appliqué par le système judiciaire. Taïwan aurait désigné des travailleurs sociaux pour accompagner les jeunes exposés à la violence.

Certains **refuges** sont désormais spécifiquement destinés aux jeunes.³² Dans de nombreux cas, toutefois, les filles se voient conseillées d'utiliser les mêmes services que les femmes adultes, et une série de praticiens issus de pays à revenus faible, intermédiaire ou élevé ont indiqué qu'il n'existait aucun accord de services particulier ciblé sur les jeunes.

Les participants se sont également vus demander si les refuges acceptaient les **enfants de femmes victimes/rescapées** de la violence, et si les services étaient fournis à de tels enfants. C'est le cas dans de nombreux pays à revenu élevé. En France, par exemple, des appartements refuges ont été souvent fournis pour deux à trois femmes et leurs nouveau-nés, assortis de services de soins et d'une aide psychosociale fournis par la direction. Les refuges semblent également accepter les enfants dans plusieurs pays, entre autres en Arménie, au Brésil, en Afghanistan, à Saipan, en Bolivie, en Australie et dans la plus grande partie de l'Europe, certains fournissant une orientation scolaire, prenant en charge certains types de frais de scolarité et appuyant l'apprentissage ou la formation professionnelle. En Australie, des conseils financés par l'État sont fournis aux enfants, avec d'autres services psychosociaux (tels que le travail de groupe) financés par des dons. En Géorgie, en 2012, la moitié environ des bénéficiaires des refuges d'État étaient des enfants de victimes/rescapées. Les Centres d'appui aux enfants établis dans deux villes de Géorgie comptent au sein de leur personnel des psychologues, des travailleurs sociaux et des

³¹ Voir www.gewalt-ist-nie-ok.at

³² Comme les centres intégrés appuyés par le Partnership to Protect Children, qui impliquent l'UNICEF et le National Juvenile Justice Forum du Malawi. Voir http://www.helfersociety.org/assets/docs/Chapters/2010_january_final_malawi_report.pdf

avocats, et mènent à bien des évaluations des besoins, bien que les thérapies ne soient appliquées que dans des cas particuliers.

Beaucoup notent que l'âge limite des garçons est plus bas que celui des filles dans les refuges, ce qui peut être problématique. Au Liban, par exemple, certaines institutions acceptent les garçons jusqu'à 12 ans et les filles jusqu'à 15 ans. Dans des pays comme la Malaisie ou la Suisse, les limites d'âge sont en revanche similaires dans les lieux financés par les églises, les ONG et les États. « La plupart des refuges pour femmes aident les mères à trouver un endroit sûr pour les garçons et les jeunes hommes » a noté un praticien européen. « Mais il serait également important d'améliorer les normes des refuges pour femmes, afin que les femmes et leurs enfants puissent bénéficier de leur propre petit appartement qui leur assure davantage d'intimité et permet de tolérer la présence de garçons au sein des refuges. » Dans d'autres pays, les enfants des femmes victimes/rescapées sont souvent plutôt envoyés dans des foyers d'enfants financés par les États.

5.8 Méthodes de sensibilisation

Beaucoup ont répondu que l'action de l'État dans ce domaine avait été négligeable, et ont considéré que cela constituait une lacune majeure. De leur côté, les ONG continuent de jouer un rôle majeur pour ce qui est de sensibiliser les populations rurales et urbaines sur les droits, les lois et les services.

Les personnes interrogées ont mentionné le fait que les activités de communication menées par les États étaient fortes au début d'un nouveau système ou programme, mais ne perduraient pas. Une pratique prometteuse émane du Bangladesh, où, en juillet 2012, le ministère des Affaires des femmes et des enfants a envoyé à l'intention des victimes/rescapées de la violence un message comportant les coordonnées téléphoniques des services gouvernementaux. D'autres intervenants de l'Équateur ou de l'Éthiopie ont indiqué que l'État recourrait à des programmes de télévision et de radio ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation menées par le biais de brochures, de panneaux d'affichage et de posters.

Pour renforcer la sensibilisation, les ONG utilisent diverses formes de médias, depuis la mise à disposition de posters et de brochures aux endroits où les femmes sont susceptibles de les trouver, tels que les transports publics, jusqu'aux programmes de radio et aux actions de rues, en passant par des événements particuliers. Des pays comme la Tunisie et la Hongrie ont lancé des campagnes en ligne et sur les réseaux sociaux, tant dans le domaine de la prévention générale que des services offerts. Une formation ainsi que des discussions et des débats communautaires sont également organisés par les ONG et les organisations religieuses, certaines activités étant réalisées au sein des écoles. Dans certains pays comme le Maroc, des centres itinérants ont été utilisés pour sensibiliser les régions retirées.

Les personnes interrogées ont toutefois mentionné le besoin de mener à bien des efforts plus importants et mieux coordonnés dans celles-ci ; d'autres veulent voir les gouvernements municipaux déployer plus d'efforts, en particulier dans les zones rurales et dans des langues multiples, pour pouvoir atteindre les minorités ethniques, les femmes autochtones et les nouveaux migrants.

5.9 Approches nouvelles ou prometteuses

Les participants se sont vus demander d'identifier des exemples de politiques, protocoles ou programmes prometteurs pour la fourniture de services, notamment relatives à une action intégrée et à un appui à plus long terme ainsi qu'à une aide aux victimes/rescapées.

- **Approches intégrées et coordonnées**

- Le processus de réforme gouvernementale lancé en 2005 par l'État du Victoria pour traiter de la violence familiale a souvent été cité comme exemple d'innovation de la part du secteur public. Les personnes interrogées ont souligné la manière dont il a mis l'accent sur les femmes et les enfants, au moyen d'une approche basée sur les droits de l'homme, et dont il a mené à bien l'intégration à l'échelle du système et promu le leadership sur une base élargie à tous les niveaux ministériels et exécutifs du gouvernement.³³ Ce dernier a également été salué pour sa réforme législative visant à inclure les femmes handicapées dans le système de réponse à la violence familiale, comme mentionné ci-dessus, qui a inclus la gestion des cas à caractère intensif, ainsi qu'un financement et des recherches ciblées.³⁴
- D'autres pays ont trouvé des moyens de mieux coordonner leur réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles. À Taïwan, le Comité de prévention de la violence domestique et des agressions sexuelles établi par l'État a mis en place des politiques, législations et programmes centraux relatifs à la violence domestique et aux agressions sexuelles, et régule les rôles et les tâches dans ces secteurs. Un Comité similaire mis en place dans chacun des gouvernements locaux fournit des services directs aux victimes/rescapées et auteurs. L'État finance également des lignes téléphoniques d'urgence ouvertes 24 heures sur 24 pour les épouses de nationalité étrangère et pour les hommes, entre autres groupes, et a intégré des services et documents multilingues pour les nouveaux immigrants. Les statistiques concernant le nombre de clients utilisant ces services sont enregistrées et publiées, selon le Taiwan Fund for Children and Families.
- Comme susmentionné, la Convention du CdE offre des directives générales pour la mise en place des services d'appui et de protection aux victimes et aux témoins, et pour assurer que les acteurs pertinents travaillent de manière coordonnée et responsable – bien qu'il n'ait pas encore été ratifié. Dans le même temps « L'élément le plus important pour la prévention et le travail avec plusieurs agences est que chaque femme puisse bénéficier d'un service d'appui spécifique et autonomisant qui soit à ses côtés et la représente dans le travail multi-agences. Quand les femmes ne sont pas représentées, leur voix est souvent perdue, et les agences agissent sans même connaître leurs besoins » a précisé une participante. Cette dernière a présenté des modèles de développement des services intégrés et de travail multi-agences mis en place en Europe de l'Ouest (souvent appelés Action communautaire coordonnée).³⁵ Elle a également noté que l'évaluation des risques, les cadres de gestion et le partage intersectoriel de l'information demeurent de nouveaux concepts au sein de l'UE. Le projet *PROTECT II* de WAVE parrainé par DAPHNE de la Commission européenne se focalise sur l'élaboration de documents de formation pour la mise en œuvre du travail

³³ Le gouvernement de l'État du Victoria s'est engagé dans un plan sur dix ans, intitulé Droit à la sécurité et à la justice : cadre stratégique pour orienter la poursuite de la réforme de la violence familiale au Victoria 2010-2020, qui entreprend une réforme du système en vue de répondre efficacement aux victimes/rescapées de la violence familiale, de renforcer la responsabilité des auteurs et de favoriser des changements au sein des communautés du Victoria. Voir <http://www.easternfamilyviolencepartnership.org.au/files/D316144922.pdf>

³⁴ En lire davantage sur <http://www.wdv.org.au/>

³⁵ Comme pour le Centre d'intervention contre la violence domestique de Duluth. Plus d'informations dans « Coordonner les interventions communautaires contre la violence domestique – enseignements tirés de Duluth et au-delà, Publications SAGE, Shepard, Melanie F. / Pence, Ellen L. (ed.) (1999).

multi-agences, et est considéré comme le seul projet de ce type actuellement mené à bien au sein de l'UE.³⁶

- Les opérations intégrées ont connu un certain succès, par exemple en Géorgie et à Taïwan. Un projet lancé par Oxfam India, par exemple, a permis de mettre en place des Centres d'appui aux femmes au sein des commissariats de police principalement masculins, dont le personnel est composé de travailleurs sociaux sensibles au genre, qui travaillent à intégrer la famille de la victime/rescapée dans le processus. Dans le même temps, selon un participant, 36 commissariats de police de femmes de l'Équateur sont en passe d'effectuer une transition vers plus de 80 unités judiciaires globales supplémentaires, spécialisées dans la violence à l'égard des femmes.
- **Engagement des membres de la communauté et renforcement des capacités**
 - Diverses initiatives ayant pour objectif de faire participer et de former des membres de la communauté ont été citées, visant à la fois à contribuer à renforcer l'accès des victimes/rescapées aux services, et à créer une culture de plus grande tolérance parmi les membres de la communauté. Un exemple en est le travail réalisé par l'ONG Tearfund en République démocratique du Congo et au Libéria, qui forme des dirigeants communautaires ou religieux à appuyer les femmes victimes de la violence.³⁷ Au Royaume-Uni et en France, des initiatives étatiques prometteuses ont été mentionnées pour former des professionnels de la santé en vue de détecter les filles risquant de subir une excision, y compris des examens médicaux de routine, des directives et des kits d'information.³⁸
- **Autonomisation et appui à long terme**
 - Dans le domaine des soins et de l'autonomisation, un programme pour l'emploi et la formation destiné aux rescapées en Afghanistan et coordonné par le ministère des Affaires féminines et le ministère des Affaires sociales a été lancé dans plusieurs secteurs. Le programme a également aidé la Chambre de commerce et d'industrie de l'Afghanistan à mettre en œuvre des projets industriels et à mettre en place un marché uniquement destiné aux femmes, pour autonomiser les femmes et les filles victimes de violences.
 - Des participants d'autres pays, dont la Géorgie et l'Australie, ont mentionné d'autres programmes pour l'emploi. L'Association d'appui à l'emploi des femmes de Géorgie, par exemple, a soutenu 267 bénéficiaires par le biais de formations, de consultations et d'activités d'aide à l'emploi en 2011. Dans le même temps, le Système de prêt sans intérêt, un modèle d'appui financier efficace, a été lancé dans le Victoria, en Australie, par le Good Shepherd Youth and Family Service, et mis en œuvre au niveau national. Celui-ci aide les femmes à se réinstaller après avoir connu des violences familiales.³⁹

³⁶ PROTECT II vise à renforcer les capacités des praticiens dans les domaines de l'application de la loi, judiciaires et parajudiciaires tels que les médecins légistes et les praticiens des services pour les femmes, fournissant des conseils sur les droits des victimes/rescapées ainsi qu'une aide juridique dans le domaine du travail multi-agence, l'évaluation des risques et la gestion des risques. Les documents de formation élaborés dans le cadre du projet sont disponibles dans 11 langues : allemand, anglais, bulgare, espagnol, estonien, français, italien, polonais, slovaque, suédois et tchèque.
<http://www.wave-network.org/start.asp?b=202>

³⁷ Voir www.equipliberia.org pour le Libéria et www.healafrika.org pour la RDC

³⁸ Voir par exemple les directives pratiques en matière de MGF publiées en 2011 par le gouvernement du Royaume-Uni.

³⁹ Plus d'informations sur www.goodshepherdmicrofinance.org.au. Une autre collaboration prometteuse est menée à bien dans le Victoria, en Australie, où les organes concernés par la violence familiale et les fournisseurs de services de l'État promeuvent

- Au Cameroun et au Bangladesh, des projets de microfinancement ont permis de fournir une formation et des prêts dans le cadre de programmes visant à faire face à la violence à l'égard des femmes et des filles, et à Fidji, des organisations dispensent une formation sur les services financiers et l'agriculture aux femmes victimes, en partenariat avec une banque commerciale, offrant un programme de formation financière. Le gouvernement, par le biais du Département des femmes, a également lancé un programme de génération des revenus accessible aux rescapées.

5.10 Principales conclusions : carences et défis restants

Bien que le besoin de services d'appui soit souligné dans les documents juridiques mondiaux et régionaux et politiques, et que des progrès aient été accomplis dans ce domaine au cours de ces dernières années, cet exercice a montré que les progrès demeurent lents et inégaux selon les pays.

Les services demeurent inégaux en qualité, longévité et durabilité

Les personnes interrogées dans les pays à revenu élevé et faible ont indiqué qu'il existait trop peu de services, notamment de services globaux, centrés sur les victimes/rescapées, intégrés institutionnellement et coordonnés, et financés pour promouvoir un développement durable à long terme. Les personnes interrogées en Algérie et en Afghanistan ont évoqué les difficultés rencontrées par les opérateurs de services pour trouver un appui continu, et l'impact que cela a sur les clients. « Aucun financement étatique n'étant spécifiquement alloué aux services gérés par les ONG spécialisées, il est extrêmement difficile d'assurer que les investissements effectués pour ouvrir un refuge perdureront sur le long terme. L'État doit prendre la responsabilité du cofinancement de ces services » a affirmé un participant de Roumanie. « Le manque d'appui continu brise la chaîne des services et diminue le niveau d'accès des femmes, en particulier pour les groupes vulnérables » a souligné une autre personne en Ukraine. De nombreux services lancés dans les contextes traditionnels ne servent que jusqu'à ce qu'un certain niveau de médiation ait été instauré avec l'auteur des violences.

De nombreux services ne sont pas bien régulés et n'adoptent pas une démarche basée sur les droits.

Certaines politiques ou pratiques discriminatoires peuvent exclure par exemple les travailleurs du sexe, les femmes vivant avec le VIH et les femmes handicapées ; certaines ont également aussi enfreint les protocoles de confidentialité. Beaucoup n'offrent pas de programmes de réhabilitation ou de réintégration à l'intention des victimes/rescapés. D'autres services, allant de l'aide juridique à la protection, en passant par les mécanismes d'orientation, ne sont pas de qualité constante et souvent mal coordonnés. Il peut y avoir une absence de directives et de procédure de fonctionnement standard, ou une absence de connaissances de celles-ci. À Fidji, par exemple, il n'existerait aucune procédure opérationnelle standard en cas de viol à l'intention des professionnels de la santé et médicaux. Trop peu de mesures sont prises par l'État pour évaluer l'efficacité de la fourniture des services. Dans certains pays, tels que les États insulaires du Pacifique, il arrive que la justice informelle comble de manière inappropriée certains de ces lacunes.

Les services doivent être mieux financés, et soutenus par une recherche globale

Là où des lois, des cadres et des programmes sont en place, beaucoup de ne sont pas suffisamment appliqués, en raison d'un manque de financement. Les personnes interrogées en Inde et en Roumanie ont indiqué que les lois globales sur la famille ou la violence domestique sont soit sous-appliquées, soit pas appliquées du tout. Il a été noté qu'en raison de la récente crise économique, de nombreux services d'appui aux femmes en Europe ont perdu ou sont susceptibles de perdre leur financement. Cela a eu un impact sur la recherche et le recueil de données, nécessaires pour mettre en place des politiques et des services efficaces ainsi que pour identifier et traiter toutes les formes de violence.

Les services demeurent mal coordonnés et lourdement bureaucratiques

Dans de nombreux pays, la bureaucratie et les processus d'établissement de rapports laborieux ont été mis en exergue, ainsi que le caractère inadéquat de la collecte des preuves et de la classification des crimes ; beaucoup ont appelé à l'établissement de protocoles et de directives plus forts. Une des personnes interrogées en Amérique latine a mis en exergue les taux élevés de suicide chez les femmes de son pays victimes/rescapées qui tentent d'accéder aux services, en raison d'un taux inadéquat de réponse. Les personnes sondées en Afrique ont insisté sur l'absence de liens entre les secteurs médicaux et judiciaires en particulier, trop peu de professionnels de la santé étant formés pour traiter des cas et apporter des preuves juridiques, ou bien ces professionnels n'étant pas disposés à le faire. Comme l'a souligné l'une des participantes, « il est urgemment nécessaire d'unifier la société civile, les organisations communautaires, les gouvernements locaux, les parents et le secteur privé, pour mettre en commun les ressources, l'expertise et l'expérience, et agir de manière concertée. » Le besoin de mettre l'accent de manière intensive sur la gestion des changements et le renforcement des partenariats dans le cadre d'une réforme du système est l'un des enseignements tirés des programmes prometteurs mis en œuvre.

Les services doivent être plus largement répartis, et précédés par une information générale

De nombreuses personnes interrogées ont souligné que les femmes étaient mal informées sur leurs droits et sur les services mis à leur disposition, et que trop peu de travail était consacré à faire changer les mentalités, ce qui conduit à une sous-déclaration des cas de violence et à l'affaiblissement de la volonté politique. « Même si des dispositions juridiques existent pour protéger les victimes/rescapées, ces dernières doivent être sensibilisées sur leurs droits » souligne un participant de Maurice. « De nombreuses familles soutiennent toujours l'auteur des violences à l'égard des femmes et des filles. Un changement culturel en faveur de l'éducation et de l'enseignement des valeurs peut donc être utile. » Beaucoup ont mis l'accent sur le besoin de prendre des mesures de prévention primaire et secondaire plus efficaces. Les programmes de médiation dans lesquels les femmes et les hommes sont encouragés à se réconcilier suite à des cas de violence familiale, et qui impliquent souvent la police ou des dirigeants religieux de la communauté, figurent au nombre des pratiques les plus préoccupantes et dangereuses citées. « De manière générale, il s'agit d'un processus lent, et l'affaire se termine en demandant à la femme de s'agenouiller et de supplier son mari de la reprendre » a noté l'un des participants. « Dans de nombreuses cultures du Nigéria, il n'est pas acceptable qu'une femme mène son mari devant les tribunaux, ce qui fait que la femme porte la question devant l'église ou une autre entité religieuse, ou devant la famille ».

Parallèlement, le fait que les services soient concentrés dans les zones urbaines empêche la majorité des femmes à travers le monde d'accéder à l'aide nécessaire.

Le personnel de services et les décideurs politiques doivent être mieux formés et sensibilisés

Beaucoup ont estimé que la réponse de la police et la formation des fournisseurs de services de première ligne pouvaient être améliorées, grâce à la formation et à la sensibilisation. Le besoin d'avoir des officiers de police femmes a également été cité. Beaucoup des personnes interrogées dans des pays comme l'Arménie et le Nigéria ont évoqué la mentalité traditionnelle qui règne au sein de la police, la notion répandue selon laquelle la violence domestique est une affaire « privée » et une réticence à répondre ou à servir les femmes. « La victime/rescapée peut recevoir une demande de soins de la part de la police, qui sera envoyée au procureur » a noté l'un des participants lors d'une consultation en Afrique du Nord. « Mais il arrive souvent que les différentes parties dissuadent ou humilient la victime/rescapée ». Les praticiens de certains pays à revenu élevé ont appelé à la réalisation d'évaluation des risques plus efficaces, en particulier au moment de faire appliquer les ordonnances de protection, et pour le renforcement des capacités des États, des ONG et des départements gouvernementaux. D'autres ont appelé à une meilleure formation des praticiens de la santé sur les effets secondaires de la violence en général et sexuelle en particulier. « À l'heure actuelle, de nombreuses femmes traumatisées évitent les contrôles sanitaires préventifs tels que les frottis et le contrôle des seins » a souligné un docteur australien. « Lorsque les médecins ne comprennent pas, cela constitue un nouveau traumatisme pour la patiente ».

Les services doivent être mieux conçus pour les enfants et les filles, et pour les femmes sujettes à des formes multiples de discrimination

Quelques participants ont discuté des services à fournir aux mineurs, de la manière de les autonomiser et de l'appui à leur apporter, notamment dans les pays en développement. L'Initiative mondiale pour l'élimination de toutes les formes de châtiments corporels donnés aux enfants (GIEACPC) a également mis en avant le caractère inadéquat de la réponse mondiale apportée à la violence physique juridiquement sanctionnée, à la maison et à l'école.⁴⁰ Dans le même temps, les programmes en matière de VIH et les réponses humanitaires ne sont souvent pas destinés à prendre en compte le genre ou la violence. Ainsi que cela a été explicité ci-avant, il y a beaucoup moins de chances que les services atteignent en particulier les femmes vulnérables, qu'elles soient migrantes, autochtones ou handicapées, en raison de la discrimination directe et indirecte. Dans de nombreux pays à revenu élevé aussi, on déplore un manque d'experts disposant d'une connaissance approfondie des cultures minoritaires dans lesquelles la violence à l'égard des femmes et des filles est répandue.

Davantage d'efforts doivent être déployés pour assurer la protection sociale et la réintégration des victimes

Si de nombreux programmes prometteurs d'autonomisation gérés par des ONG émergent, l'aide au logement, à l'emploi et au niveau économique n'est pas assurée aux familles qui traversent des crises dans beaucoup de pays. Cette aide inclut la réinstallation dans de nouvelles communautés et la garantie d'un nouvel emploi. Un participant a observé que sans des mesures telles que les programmes de renforcement des compétences, de microfinancement ou de préparation à l'emploi, les obstacles financiers et sociaux amèneront les femmes à retourner à leurs relations malsaines.⁴¹

⁴⁰ Voir « Childhood Scars in Africa: A Retrospective Study on Violence Against Girls in Burkina Faso, Cameroon, Democratic Republic of the Congo, Nigeria and Senegal », the African Child Policy Forum (2010)

⁴¹ Voir http://www.goodshelpvic.org.au/Assets/Files/FTG%20Service%20Model%20FINAL%20PP%20_26-03-11_cp_edit_FINAL.pdf and

Annexe I

Thème prioritaire de la 57e CCF (2013)

“Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles”

Joignez-vous à la discussion!

En mars 2013, [la 57e Commission de la condition de la femme](#) (CCF) verra les États membres se réunir pour aborder des sujets de préoccupation pour les femmes et les filles et travailler sur les moyens de résoudre ces problèmes.

Afin d’assurer la participation des parties prenantes clés au processus de préparation de la réunion, en particulier les groupes de la société civile et les groupes de femmes, ONU-Femmes utilisera **un débat en ligne de deux semaines** (23 juillet - 3 août) et **une enquête** sur les lacunes et les difficultés les plus graves rencontrées par les femmes et les filles dans ce domaine prioritaire.

Les travaux de cette CCF auront pour thème **l’élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles**, l’accent étant plus particulièrement mis sur **la prévention primaire** (arrêter la violence avant qu’elle n’éclate) et **les services et réponses** aux victimes et aux survivantes.

Joindre la discussion en ligne

Grâce à notre forum en ligne (23 juillet - 3 août), ONU-Femmes invite des organisations de la société civile (OSC), des responsables politiques, des experts et des chercheurs travaillant dans le domaine de la violence sexiste à répondre à des questions et à partager leurs expériences et les meilleures pratiques. Leur apport contribuera à la formulation de deux rapports qui seront distribués aux membres de la CCF pour orienter leurs débats, et qui seront également analysés et publiés en ligne.

Veillez aller sur ([link to be inserted](#)) si vous souhaitez joindre directement la discussion en ligne.

Participer à l’enquête hors ligne

Par ailleurs, cette enquête est également envoyée par l’intermédiaire de certains bureaux de ONU-Femmes à l’intention de groupes de la société civile qui peuvent être hors ligne ou souhaitent apporter leur contribution dans une autre langue. L’information reçue alimentera la discussion, l’analyse et les versions définitives des rapports au Siège de ONU-Femmes. Si vous souhaitez participer à l’enquête ci-dessous, veuillez l’adresser à ([Link or name to be inserted](#)).

Nous espérons que vous, et votre organisation, saisissez cette occasion pour faciliter l’orientation du processus de préparation de la session, en partageant vos meilleures pratiques et vos expériences.

Prévention primaire

1. Quelles ont été les mesures concrètes prises pour *prévenir* la violence à l'égard des femmes et des filles dans votre localité ou région, notamment pour ce qui concerne *les causes structurelles* de la violence, et pour changer les normes et les comportements sociaux? Par exemple:
 - Réforme politique et juridique pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes?
 - Mobilisation communautaire?
 - Sensibilisation ou communication en faveur du changement social?
 - Programmes d'éducation (écoles, universités ou cadres non-formels)?
 - Collaboration avec les secteurs public et privé (par ex. lieux de travail, associations sportives, organisations confessionnelles)?
 - Promotion de la sécurité des femmes et des filles dans les lieux publics?
 - Programmes d'éducation parentale positive?
 - Autres mesures, stratégies ou programmes?
2. Quels sont les secteurs ou acteurs dans votre localité ou région qui apportent leur contribution à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles? (par ex.: les médias, les hommes, les chefs traditionnels ou religieux, les jeunes et les parents).
3. Pouvez-vous décrire comment, et dans quelle mesure ou à quel point, ces mesures ont-elles été coordonnées par le Gouvernement? (par exemple: régimes de financement, organismes et mécanismes de coordination, niveau de direction politique, cadres stratégiques globaux à long terme)
4. Quelle est la formation ou l'activité de développement organisationnel qui ont renforcé la capacité des secteurs clés à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles? (Les secteurs comprennent: la santé, l'éducation, la sensibilisation des médias, les services communautaires, les interventions d'urgence, et les secteurs publics nationaux, provinciaux et locaux).
5. Quels sont, à votre avis, les programmes ou les initiatives de prévention les plus prometteurs ou les plus efficaces?
6. Quels aspects de la prévention n'ont pas été bien abordés; quelles sont les lacunes et les difficultés les plus graves?
7. Quels ont été les recherches, le suivi et l'évaluation réalisés sur les mesures prises et les actions menées dans ce domaine?
8. D'après vous, quelles sont les orientations stratégiques les plus susceptibles de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles?

Réponses et services multisectoriels

1. Dans votre localité ou région, quels sont les services auxquels peuvent accéder les victimes ou survivantes de la violence sexiste (par ex.: intervention et protection policière, hébergement ou options de logement alternatif, assistance médicale, assistance juridique, conseils, accès aux tribunaux)? Quelles sont les formes de

- violence auxquelles répondent ces services (par exemple, violence conjugale, agression sexuelle)?
2. Pouvez-vous décrire ou énumérer les cadres politiques et juridiques qui régissent ces services (comme un plan d'action national, une législation spécifique, etc.) et les mécanismes et systèmes institutionnels qui les financent ou les coordonnent?
 3. Quels sont les protocoles, les systèmes ou les réseaux qui assurent la bonne intégration et coordination de ces services sur le terrain (comme les systèmes d'orientation, les cadres d'évaluation et de gestion des risques, les protocoles relatifs aux échanges d'information intersectoriels). Est-ce qu'aucun de ces services est fourni dans les Centres de services intégrés (ou bien les victimes doivent-elles se rendre chez plusieurs prestataires de services)?
 3. Comment les femmes et les filles entrent-elles pour la première fois dans le système de réponse? Comment peuvent-elles ensuite accéder à d'autres services dont elles pourraient avoir besoin?
 5. D'après vous, quel est le pourcentage ou le nombre de femmes et de filles qui ont accès à ces services à l'échelle nationale? Êtes-vous au courant d'une quelconque cartographie des services et de leurs clients, pour mieux comprendre d'où ils viennent ou à quels groupes ils appartiennent (comme les régions rurales ou à revenus limités)?
 6. Quel est le niveau d'accès aux services qu'atteignent les femmes et les filles victimes ou survivantes de la violence, qui ont subi de nombreuses formes de discrimination (par exemple, femmes handicapées, femmes autochtones, minorités ethniques, travailleuses migrantes, femmes vivant avec le VIH/sida)?
 7. Quels sont les moyens utilisés pour faire connaître l'existence de ces services aux femmes et aux filles victimes ou survivantes de la violence ?
 8. Y a-t-il des services visant directement les adolescentes victimes ou survivantes de la violence (10-19 ans)?
 9. Est-ce que les abris accueillent les enfants de femmes victimes ou survivantes de la violence? Dans l'affirmative, à quel âge? Existe-t-il d'autres services fournis à ces enfants (par ex. services de conseil)?
 10. Y a-t-il des pratiques nouvelles ou prometteuses en matière de prestation de services aux femmes et aux filles victimes ou survivantes de la violence, notamment pour ce qui concerne le soutien et l'assistance à plus long terme (emploi, réinsertion sociale, hébergement à long terme ou permanent, paiement de dommages et intérêts par la justice du préjudice subi)?
 11. Quelles sont les lacunes et les difficultés qui subsistent en matière de prestation des services?
 12. Quels sont les recherches, le suivi et les évaluations qui ont rapporté l'incidence de la prestation des services sur les femmes et les filles victimes ou survivantes de la violence ?